



Swiss Programme for Research
on Global Issues for Development



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC



SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION

PROJET R4D

*Adapter et renforcer l'orientation scolaire et professionnelle pour promouvoir le travail décent
dans deux pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso et le Togo*

RAPPORT BURKINA FASO

DESCRIPTION DU SYSTEME EDUCATIF ET EVALUATION DE SON ADEQUATION AUX BESOINS DES UTILISATEURS

Abdoulaye Ouédraogo, Jean-François Kobiané, Barkissa Rouamba, Idrissa Ouili, & Hugue Naré

AVRIL 2020

Note aux lecteurs

Ce rapport est rédigé dans le cadre du projet r4d « Adapting and strengthening educational guidance and career counseling to promote decent work in two West-African countries : Burkina Faso and Togo » [Adapter et renforcer l'orientation scolaire et professionnelle pour promouvoir le travail décent dans deux pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso et le Togo]. Le projet s'inscrit dans le Programme suisse pour la recherche, dédié aux enjeux mondiaux de développement (*Swiss Programme for Research on Global Issues for Development - r4d*) financé par la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Fonds national suisse (FNS) - subvention n° IZ08Z0_177295.

Citer le présent rapport comme suit :

Ouédraogo, A., Kobiané, J-F, Rouamba, B., Ouli, I., & Naré, H. (2020). *Description du système éducatif et évaluation de son adéquation aux besoins des utilisateurs*. Rapport produit dans le cadre du projet r4d « Adapter et renforcer l'orientation scolaire et professionnelle pour promouvoir le travail décent dans deux pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso et le Togo ». Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso.

RESUME

Ancienne colonie française d'Afrique de l'Ouest, la population du Burkina Faso est estimée à 18 450 495 d'individus vivant essentiellement d'une économie rurale et agricole de subsistance. L'économie burkinabè est fortement dominée par le secteur économique informel à 90% (INSD, 2016). Depuis son indépendance en 1960, le Burkina Faso a initié plusieurs réformes et politiques pour rendre le système éducatif plus performant et adapté aux besoins des populations. Les réformes les plus récentes sont l'adoption et la mise en œuvre de la Loi d'orientation de l'éducation de 2007 et l'adoption du Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) couvrant la période de 2012 à 2021. Piloté par trois ministères à savoir le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) et le Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ), le système éducatif burkinabè est structuré en quatre types d'éducation (formelle, non formelle, informelle et spécialisée), son ambition étant de produire des jeunes citoyens burkinabè responsables, productifs et créatifs.

Cependant, le système éducatif burkinabè est demeuré embryonnaire et peu développé malgré les différents efforts déployés par le gouvernement et ses partenaires. En effet, une forte proportion de burkinabè n'est pas instruite et l'analphabétisme constitue un sérieux problème de développement avec une forte prévalence au sein de la population adulte (15 ans et plus). Le taux d'alphabétisation est estimé à 34,5 % en 2014, le taux brut de scolarisation est estimé à 90,7 % pour le primaire et à 17,6 % pour le secondaire au titre de l'année scolaire 2017/18, constituant de sérieux handicaps pour la mise en œuvre des politiques éducatives, notamment de qualité et accessible pour tous (INSD, 2018 ; UNESCO, 2017).

La mise en œuvre du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) a permis l'amélioration des indicateurs au niveau du primaire (47,4% en 2001 à 88,3% en 2011), dans le post primaire et le préscolaire (1,44% en 2001 à 3% en 2010). Avec un taux de scolarisation de 79,6% en 2011, le Burkina Faso n'a pas atteint l'éducation pour tous en 2015 tel que mentionné dans le cadre d'action de Dakar adopté lors du sommet mondial sur l'éducation qui s'est tenu en 2000.

Se basant sur des sources de données provenant de travaux existants, le présent rapport propose d'abord une description du système éducatif burkinabè avant d'examiner l'adéquation entre le système éducatif et les besoins des populations.

Mots clés : système éducatif, réformes, organisation, fonctionnement, marché de travail, entrepreneuriat.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	7
I. HISTORIQUE, REFORMES ET POLITIQUES EDUCATIVES	7
II. L'ORGANISATION ET LA STRUCTURATION ACTUELLE DU SYSTEME EDUCATIF BURKINABE.....	9
III. L'ADEQUATION DU SYSTEME EDUCATIF AUX BESOINS DES UTILISATEURS ET DU MARCHE DE L'EMPLOI	12
CONCLUSION	30
BIBLIOGRAPHIE	32

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CE : Cours Elémentaire

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest

CM : Cours moyen

CP : Cours Préparatoire

CUP : Centre Universitaire Polytechnique

DGESS : Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles

EICVM : Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages

EJE : Educateurs de Jeunes Enfants

EMC : Enquête Multisectorielle Continue

ENESI : Enquête Nationale sur l’Emploi et le Secteur Informel

ENSK : Ecole Normale Supérieure de Koudougou

IDS : Institut Des Sciences

INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie

MEJE : Moniteur de jeunes Enfants

MENA : Ministère de l’Education Nationale et de l’Alphabétisation

MENAPLN : Ministère de l’Education Nationale, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales

MESRSI : Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation

MJPEJ : Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l’Entrepreneuriat des Jeunes

PDSEB : Programme de Développement Stratégique de l’Education de Base

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

TACH : Taux d’Achèvement

TBA : Taux Brut d’Admission

TBE : Tableau de Bord de l’Education

TBP : Taux Brut de Préscolarisation

TBS : Taux Brut de Scolarisation

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UJKZ : Université Joseph Ki-Zerbo

UNB : Université Nazi Boni

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l’Éducation la Science et la culture

UNZ : Université Norbert Zongo

UO2 : Université Ouaga 2

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des ressources du secteur de l'Education (en millions de FCFA)	11
Tableau 2 : Nombre d'enfants d'âge pré scolarisable et préscolarisés selon le sexe en 2017-2018	12
Tableau 3 : Qualification du personnel d'encadrement selon le statut de la structure en 2017-2018	13
Tableau 4 : Nombre d'auditeurs par salle selon le statut de la structure et selon le système de formation	13
Tableau 5 : Nombre d'auditeurs par encadreur selon le statut de la structure en 2017-2018.....	13
Tableau 6 : répartition des auditeurs en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des parents.....	14
Tableau 7 : La population scolarisable et scolarisée au cours de l'année scolaire 2017-2018.....	14
Tableau 8 : Les écoles et les salles de classe au primaire en 2017-2018	15
Tableau 9 : les enseignants au primaire selon le corps et le sexe en 2017-2018.....	16
Tableau 10 : Taux de promotion, d'abandon et de redoublement	18
Tableau 11 : Evolution du taux d'achèvement selon le genre.....	18
Tableau 12 : Evolution du Coefficient d'efficacité interne	19
Tableau 13 : Population scolarisable et taux brut de scolarisation au post primaire et au secondaire en 2017/2018	19
Tableau 14 : Répartition des établissements en fonction du statut et du type d'enseignement	21
Tableau 15 : Répartition du personnel enseignant au post-primaire et au secondaire selon le diplôme académique et selon la qualification professionnelle en fonction du sexe	21
Tableau 16 : Ratio élèves/ classes en 2017-2018	22
Tableau 17 : Répartition des étudiants par type et statut d'institution selon le sexe.....	24
Tableau 18 : Répartition des enseignants du secteur public et privé par emploi et selon le sexe (y compris les vacataires).....	26
Tableau 19 : Taux brut de transition du secondaire au supérieur selon le sexe.....	26
Tableau 20 : Nombre d'étudiants pour 100 000 Habitants selon le sexe.....	27
Tableau 21 : Evolution du niveau d'éducation de la population potentiellement active.....	28

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux d'allocation budgétaire au secteur Education.....	11
Graphique 2 : Evolution du taux de préscolarisation de 2009 à 2018.....	12
Graphique 3 : Evolution du taux de préscolarisation de 2009 à 2018 en fonction du genre	12
Graphique 4 : Evolution du taux brut de scolarisation au niveau national selon le genre au cours des 10 dernières années	15
Graphique 5 : Evolution du taux brut d'admission au niveau national	16
Graphique 6 : Evolution du ratio élèves/enseignant de 2008/2009 à 2017-2018.....	16
Graphique 7 : Evolution du ratio élèves/Salle de 2008-2009 à 2017-2018.....	17
Graphique 8 : Evolution du taux de survie.....	19
Graphique 9 : Evolution du TBS au post primaire et au secondaire	20
Graphique 10 : Evolution comparée du TBS au poste primaire et au secondaire de 2008 à 2018.....	20
Graphique 11 : Evolution du taux brut d'admission en première année du post-primaire et en première année du secondaire selon le sexe (en %)	22
Graphique 12 : Taux de promotion, d'abandon et de redoublement au post-primaire et au secondaire en 2017-2018.....	23
Graphique 13 : Evolution du taux d'achèvement (TACH) au post- primaire et au secondaire de 2008-2009 à 2017-2018.....	23
Graphique 14 : Evolution du taux d'achèvement (TACH) au post-primaire et aux secondaire selon le sexe	24
Graphique 15 : Répartition des étudiants par domaine d'étude et le sexe.....	25
Graphique 16 : Evolution du nombre d'établissements supérieurs de 2007 à 2017.....	25
Graphique 17 : Répartition des enseignants par type d'institution et selon le sexe	26

Graphique 18 : Ratio étudiants/enseignants permanents	27
Graphique 19 : Taux d'emploi selon le niveau d'instruction.....	29
Graphique 20 : Taux net d'activité au sens du BIT selon le niveau d'instruction.....	29
Graphique 21 : Taux (%) de chômage au sens large selon le niveau d'éducation et par sexe	30

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Structuration du système éducatif réformé	9
--	---

INTRODUCTION

Ancienne colonie française d'Afrique de l'Ouest, la population du Burkina Faso est estimée à 18 450 495 d'individus qui vivent essentiellement d'une économie rurale et agricole de subsistance. L'économie burkinabè est fortement dominée par le secteur économique informel à 90% (INSD, 2016).

Le secteur éducatif au Burkina Faso demeure embryonnaire et peu développé. Une forte proportion de Burkinabè n'est pas instruite et l'analphabétisme constitue un sérieux problème de développement avec une forte prévalence au sein de la population adulte (15 ans et plus). Le taux d'alphabétisation est estimé à 27 % en 2007, ce qui constitue un handicap pour la mise en œuvre des politiques éducatives, notamment de qualité et accessible à tous (UNESCO, 2017).

Le présent rapport propose une brève description du marché du travail au Burkina et de l'adéquation du système éducatif aux besoins des populations, et de la manière dont ces services répondent aux attentes et aux besoins des utilisateurs, du marché du travail et de la société. Ainsi l'objectif de ce travail qui consiste à décrire le système éducatif burkinabè s'articulera autour de quatre points. Le premier point passe en revue l'historique du système éducatif et les principales réformes et politiques éducatives menées au Burkina Faso. Le second point abordera la structuration et l'organisation du système éducatif burkinabè. Une description des sous-secteurs du système éducatif suivra en troisième point. Le quatrième point examinera l'efficacité externe du système éducatif burkinabè.

I. HISTORIQUE, REFORMES ET POLITIQUES EDUCATIVES

Des indépendances à nos jours, le Burkina Faso a entamé plusieurs réformes de son système éducatif. Ces réformes peuvent être classées en deux grandes périodes. La première période, caractérisée par une forte intervention de l'Etat dans le secteur éducatif, va de 1960 à la période révolutionnaire (1983 à 1987). La deuxième période, va de 1987 à nos jours, marquée par un désengagement progressif de l'Etat du secteur de l'éducation et une intégration des politiques éducatives (Wayack-Pambé & Sawadogo, 2017).

1.1. La période allant de 1960 à 1987

En mai 1961, les nations indépendantes africaines s'étaient retrouvées à Addis-Abeba lors de la conférence des Etats africains sur le développement de l'éducation pour projeter la scolarisation universelle à l'horizon 1980 (Savado, 2013). L'objectif annoncé au cours de cette conférence était « de mettre au point un programme pour l'éducation en se fondant sur des prévisions relatives au rythme de développement économique et social en Afrique au cours des vingt prochaines années » (CEA¹ 1961 : V cité par Wayack-Pambé & Sawadogo, 2017, p. 70). Le Burkina Faso, s'est conformé aux recommandations de la conférence d'Addis-Abeba afin de parvenir à une scolarisation totale. Pourtant, son taux de scolarisation atteignait à peine 6,5 % en 1961. La première réforme de l'éducation fut la révision des programmes scolaires de 1962 dont le but était de les tropicaliser aux réalités du pays ; mais le document final de cette réforme fut jugé insuffisant par les autorités, car superficiel (Kobiané, 2006 ; Ouédraogo, 2017). Au regard de ses ambitions qui étaient de parvenir à « décoloniser » l'école post indépendance héritée de la colonisation française, cette réforme n'a pas atteint son objectif. L'usage de la langue française a été imposée par une directive coloniale au cours des années 1900, et le français est demeuré la langue d'enseignement malgré le fait qu'il ne soit pas une langue adaptée aux réalités du pays (Ouédraogo, 2007).

Les réformes de 1967 ont été menées dans le but de promouvoir une économie essentiellement basée sur le secteur primaire et prendre en compte l'agriculture dans l'enseignement. Cette réforme voulait scolariser un nombre important de jeunes ruraux de moins de vingt ans, tout en priorisant le travail manuel et agricole. Pendant un cycle de trois ans, l'école devait former des agriculteurs instruits dans des Centres d'Education Ruraux (CER). Toutefois, en trois ans d'expérimentation, les résultats jugés inefficaces ont conduit à l'abandon de cette réforme (Kobiané, 2006 ; Ouédraogo, 2018).

¹ Commission Economique pour l'Afrique

Entre 1973-1974, dans l'optique d'un développement communautaire, un projet de réforme fut élaboré par le service de la planification de l'éducation nationale à l'issue d'une étude menée dans 42 localités en vue de recueillir les aspirations de la population en termes d'enseignement-apprentissage. Cette réforme était structurée en éducation préscolaire (3 à 6 ans), cycle d'enseignement de base de 8 ans à caractère terminal, cycle d'enseignement des métiers de 4 ans et en cycle de spécialisation et de recherche. Toutefois, le régime révolutionnaire (le Conseil Nationale de la Révolution) a interrompu cette réforme alors que les premières classes étaient à leur cinquième année (Kobiané, 2006).

En 1984, le CNR opta pour un changement radical de l'éducation et proposa une nouvelle réforme teintée de communisme. Selon Compaoré (2017), les objectifs visés par le CNR en terme d'éducation étaient 1) de former des citoyens doués d'esprit nationaliste prêts à faire face aux difficultés du monde ; 2) promouvoir le développement économique par une éducation qui produit des hommes capables de créer, de produire, d'entreprendre et de se mettre au service de l'intérêt général et 3) créer un épanouissement culturel par la valorisation des coutumes ou usages. De nombreuses voix se sont levées pour déplorer le manque d'implication et de communication de tous les acteurs dans la conception du projet et le caractère coûteux de la réforme (78 milliards de Francs CFA) d'autant plus qu'il ne pouvait réunir ce financement du fait de la distance créée entre le régime révolutionnaire et les pourvoyeurs de fonds (Compaoré, 2017 ; Ouédraogo, 2017).

1.2. La période allant de 1987 à nos jours

Le gouvernement du front populaire, succéda au CNR en 1987, soumit le pays dès 1991 au Programme d'Ajustement Structurel (PAS) défini par les institutions de Bretton Wood (FMI et Banque mondiale) pour les pays sous-développés. Contrairement aux systèmes antérieurs, ce fut le début d'une dépendance grandissante du système éducatif burkinabè vis-à-vis des institutions internationales (Wayack-Pambé & Sawadogo, 2017). Les efforts consentis au cours de la décennie 1990-2000 ont amélioré le taux de scolarisation de 35,7 % au milieu des années quatre-vingt-dix à 42,7 % en 2000 (Meunier-Nikiema & Salem, 2008), sans pour autant assurer l'atteinte de la scolarisation universelle. Face à cette situation, l'État va entreprendre une politique nouvelle en se tournant vers de nouveaux acteurs sociaux tels que les ONG, la société civile, les collectivités locales et le secteur privé pour les encourager à investir dans le système éducatif (Compaoré & Ouédraogo, 2007). La communauté internationale quant à elle, décide de changer les conditions de financements. Ainsi, la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, conditionne l'aide par l'existence de politiques nationales axées sur les résultats (Ouédraogo, 2017) ; d'où l'élaboration de deux plans dans le secteur de l'éducation : le Plan décennal de l'enseignement post-primaire 1996-2005 qui vise 25 % de taux de scolarisation au secondaire à l'orée 2005 (pendant qu'en 2001, ce taux de scolarisation n'était que de 11,90 %) et le Programme décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) qui devait couvrir la période 2000-2009 (Compaoré & Ouédraogo, 2007; Kobiané, Thiombiano, & Kaboré, 2018). Les objectifs du PDDEB étaient d'accroître l'offre d'éducation de base et de réduire les disparités de tout genre entre les élèves ; améliorer la qualité, l'efficacité et la pertinence de l'éducation de base ; promouvoir l'alphabétisation ainsi que de nouvelles formules d'éducation alternatives et de développer les capacités de pilotage des interventions extérieures (Kobiané, Thiombiano & Kaboré, 2018). La mise en œuvre du PDDEB a permis l'amélioration des indicateurs au niveau du primaire (47,4% en 2001 à 88,3% en 2011), dans le post primaire et le préscolaire (1,44% en 2001 à 3% en 2010). Avec un taux de scolarisation de 79,6% en 2011, nous sommes toujours loin de l'atteinte de l'éducation pour tous en 2015 tel que stipulé dans le cadre d'action de Dakar adopté lors du sommet mondial sur l'éducation tenu en 2000.

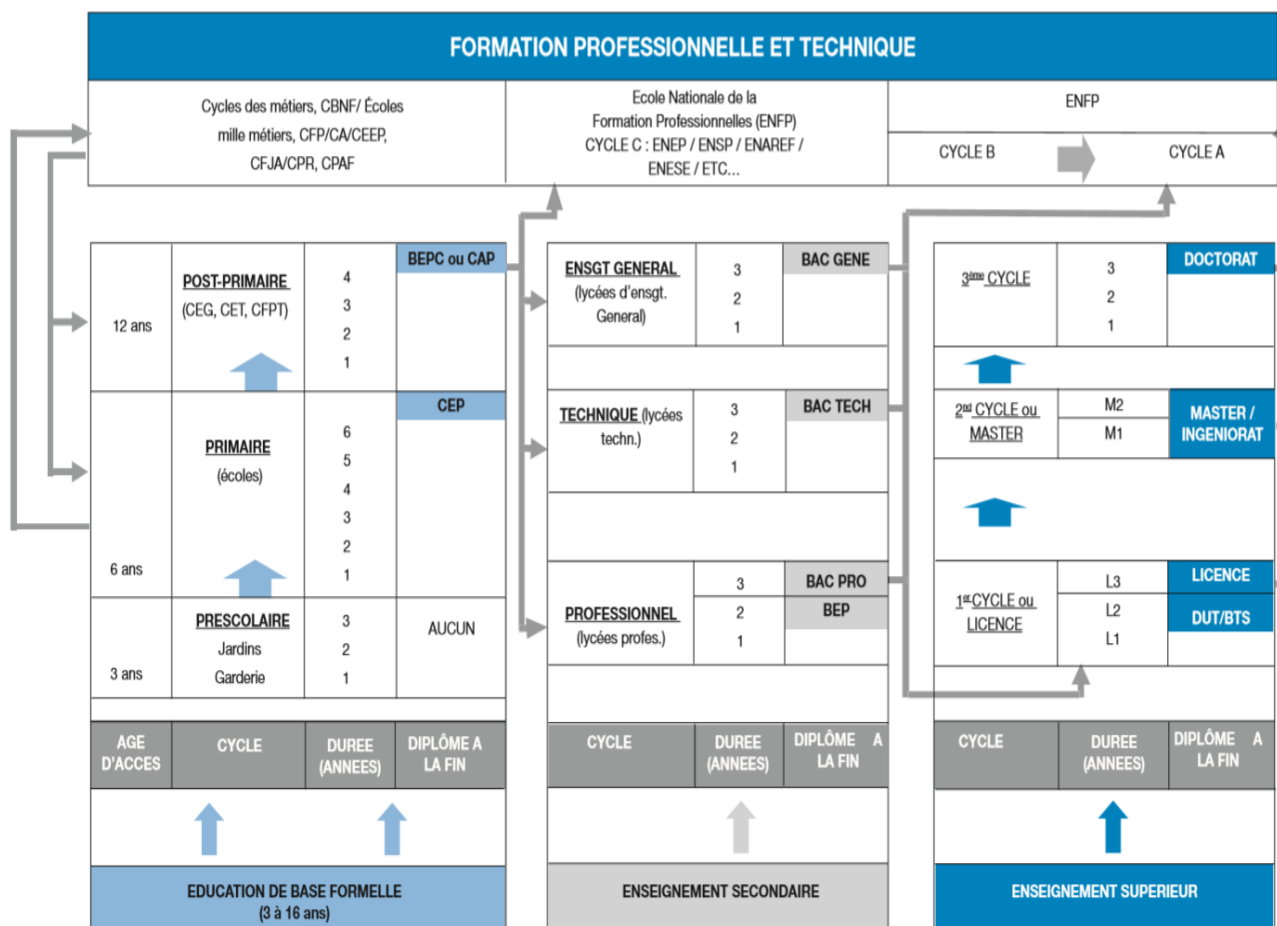
Le nouveau programme, dénommé Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) élaboré pour la période 2012-2021, vient en remplacement du PDDEB échu. La vision du PDSEB est de contribuer à « former un citoyen responsable, créatif, producteur, ayant le sens des valeurs universelles et doté de compétences nécessaires pour soutenir le développement économique et social du pays » conformément aux finalités assignées au système éducatif par la loi d'orientation de l'éducation de juillet 2007 (Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation, 2012). La mise en œuvre du PDSEB coïncide avec la réforme globale de 2007 qui se veut une réponse aux déséquilibres créés par quarante années de politiques centrées sur l'éducation primaire au Burkina Faso.

II. L'ORGANISATION ET LA STRUCTURATION ACTUELLE DU SYSTEME EDUCATIF BURKINABE

2.1. La structuration du système éducatif

Selon la loi n° 013-2007 adopté le 30 juillet 2007, portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso, le système éducatif burkinabè est structuré en éducation formelle, non formelle, informelle et spécialisée. Cette Loi d'orientation de l'éducation précise les contenus de chaque niveau éducatif.

Figure 1 : Structuration du système éducatif réformé



Source : UNESCO, 2017

2.1.1. L'éducation formelle

L'éducation formelle comprend l'éducation de base qui regroupe le préscolaire, l'enseignement primaire, le post-primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. En dehors du préscolaire, l'éducation de base est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans.

- Le préscolaire concerne les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Les structures y offrent 3 sections de formations : la petite section, la moyenne section et la grande section. Il comporte un seul cycle d'une durée de 3 ans.
- L'enseignement primaire qui accueille les enfants d'âge compris entre 6 à 11 ans, vise à préparer, à modeler, à développer des compétences de bases aux apprenants. C'est un cycle unique de 6 ans subdivisé en trois sous-cycles : cours préparatoire ; cours élémentaire et le cours moyen. L'obtention du Certificat d'Études Primaires (CEP) met fin à ce cycle.
- L'enseignement post-primaire comporte un cycle de 4 ans et vise à renforcer les compétences de base des sortants du cycle primaire. Il comprend l'enseignement général sanctionné par le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) et l'enseignement technique et professionnel où l'obtention du Certificat d'aptitude Professionnelle (CAP) y met fin.

- L'enseignement secondaire qui accueille les titulaires du BEPC ou du CAP, comporte un cycle unique qui dure 2 ou 3 ans selon l'ordre d'enseignement (général ou technique). Ce niveau d'enseignement est sanctionné par le Brevet d'Études Professionnelles (BEP) et le Baccalauréat de l'enseignement général ou technique/professionnel.
- L'enseignement supérieur qui est assuré par les universités, les instituts supérieurs et les grandes écoles publiques et privées, accueille les titulaires de diplômes ou titres de capacité de fin d'études de l'enseignement secondaire. Avec la mise en place du LMD (Licence-Master-Doctorat), il comprend 2 ou 3 cycles selon la filière d'enseignement et de formation.
- La formation technique et professionnelle vise l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques pour l'exercice d'un métier ou l'amélioration de la productivité du travailleur. Elle est dispensée dans les écoles ou les centres spécialisés publics et privés.

2.1.2. Le système non formel

L'éducation non formelle comprend l'éducation non formelle des jeunes et des adultes âgés de plus de 15 ans, l'éducation non formelle des adolescents âgés de 9 à 15 ans et l'éducation non formelle de la petite enfance. L'éducation non formelle vise l'éradication de l'analphabétisme par la maîtrise des connaissances instrumentales et à faire élever le capital de savoir, de savoir-faire et de savoir être favorables aux innovations et aux réformes porteuses de progrès. Elle veut également promouvoir l'utilisation des langues nationales dans les activités communautaires, les instances de décision et les cadres d'appui au développement économique et social et de susciter la demande éducative en faveur de l'encadrement de la petite enfance, la scolarisation primaire et l'éducation spécialisée. Les lieux de la pratique de l'éducation non formelle sont les Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) et les Centres d'Éducation de Base Non Formelle (CEBNF, écoles communautaires).

2.1.3. L'éducation informelle

L'éducation informelle concerne les apprentissages acquis de façon fortuite et diffuse dans la famille, les communautés traditionnelles et religieuses, les organisations de la société civile, partis politiques, les groupes sociaux ; les mass-médias et autres moyens de communication, les scènes de vie, le spectacle de rue.

2.1.4. L'éducation spécialisée

L'éducation spécialisée est l'ensemble des activités d'éducation et de formation destinées à des personnes atteintes de handicap physique, sensoriel ou mental ou ayant des difficultés d'adaptation personnelle et d'intégration sociale, afin de faciliter leur adaptation et leur insertion sociales.

2.2. Finalité, buts et objectifs du système éducatif burkinabè

2.2.1. Finalité du système éducatif burkinabè

Selon l'article 13 de la loi d'orientation de l'éducation adopté en 2007, la finalité du système éducatif burkinabè est de produire des citoyens responsables, productifs et créatifs capable de participer activement par ses compétences au développement de son pays.

2.2.2. Buts du système éducatif burkinabè

L'article 14 de la loi d'orientation de l'éducation de 2007 précise trois buts pour le système éducatif burkinabè : produire des individus compétents ; mettre en place des formations évolutives selon le contexte socioéconomique et offrir une main d'œuvre qualifiée et compétente dans tous les secteurs d'activités.

2.2.3. Les objectifs du système éducatif burkinabè

L'article 15 de la loi d'orientation de l'éducation de 2007 énonce plusieurs objectifs devant conduire à l'éducation pour tous les burkinabè. Le système éducatif vise donc l'augmentation des cadres éducatifs en nombre suffisant pour réduire les inégalités de toutes sortes en vue d'assurer l'encadrement, la scolarisation et l'alphabétisation des apprenants, assurer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience du système éducatif burkinabè. Il s'agira aussi de développer la cohérence et l'intégration entre les différents niveaux et formules d'éducation et promouvoir l'éducation non formelle et les nouvelles formules d'éducation avec les NTIC.

2.3. Les structures en charge de l'organisation du système éducatif et les ressources allouées

2.3.1. Les structures en charge de l'éducation

Trois ministères sont chargés du développement et de la mise en œuvre des politiques sectorielles relatives à l'éducation au Burkina Faso. Le Ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN²) est chargé de l'éducation de base obligatoire, du secondaire formel, de l'éducation non formelle et de la formation technique et professionnelle. Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRSI³) est chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique. Quant au Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ⁴), il s'occupe de l'emploi et la formation des jeunes.

2.3.2. Les ressources allouées à l'éducation

Le Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID⁵) assure la mise à disposition des ressources et le contrôle de leur utilisation auprès des trois ministères cités plus haut. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ressources financières qui leur ont été allouées sur la période allant de 2016 à 2018.

Tableau 1 : Evolution des ressources du secteur de l'Education (en millions de FCFA)

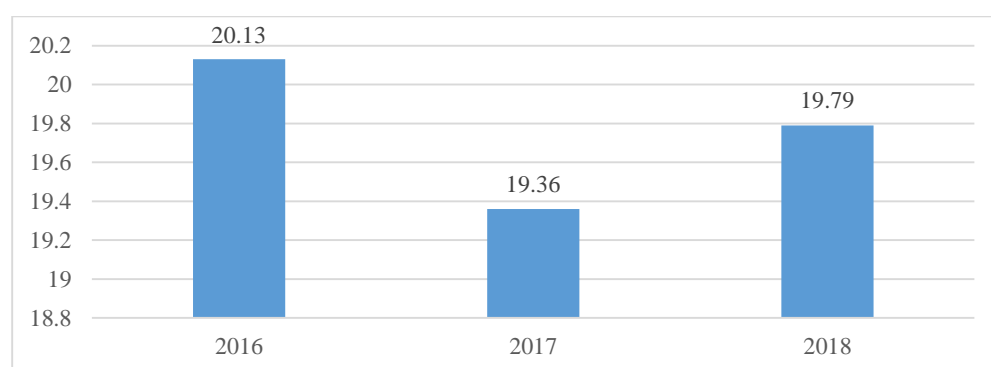
Budget en Millions de FCFA	2016	Part Relative	2017	Part Relative	2018	Part Relative
Budget MENAPLN	300 931	65,90%	333 361	72,83%	407 195	78,49%
Budget MESRSI	131 457	28,80%	97 907	21,39%	90 956	17,53%
Budget MJPEJ	23 969	5,30%	26 429	5,77%	20 613	3,97%
Secteur Education	456 357	100,00%	457 697	100,00%	518 764	100,00%

Source : Lois de finances 2016, 2017 et 2018 cité dans le rapport annuel de suivi financier du PDSEB, exercice 2018, version provisoire (2019)

Une analyse du tableau montre que de 2016 à 2018, les ressources globales du secteur de l'Education ont connu une légère augmentation mais c'est le MENAPLN qui en a bénéficié. En effet, celle du MESRSI a connu une baisse continue. Quant à celui du MJPEJ, il a enregistré une augmentation de 10,3% en 2017 puis une chute de 22% en 2018.

2.3.3. L'évolution du taux d'allocation budgétaire au secteur Education

Graphique 1 : Evolution du taux d'allocation budgétaire au secteur Education



Source : Rapport annuel de suivi financier du PDSEB, exercice 2018, version provisoire (2019)

² <http://www.mena.gov.bf/accueil>

³ <https://www.mesrsi.gov.bf/ministere/organisation>

⁴ <https://www.jeunesse.gov.bf/accueil>

⁵ <https://www.finances.gov.bf/accueil>

Il ressort de la lecture du graphique une évolution en dents de scie de 2016 à 2018 des allocations budgétaires. Ainsi en 2018, le secteur de l'éducation a bénéficié de 19,79% du budget de l'Etat, ce qui est inférieur au taux de référence de l'UEMOA qui doit être d'au moins 20%.

III. L'ADEQUATION DU SYSTEME EDUCATIF AUX BESOINS DES UTILISATEURS ET DU MARCHE DE L'EMPLOI

3.1. L'adéquation du système éducatif avec le sous-secteur de l'enseignement préscolaire

3.1.1. La population pré-scolarisable et préscolarisée

Tableau 2 : Nombre d'enfants d'âge pré scolarisables et préscolarisés selon le sexe en 2017-2018

	Population pré scolarisable en 2017	Population préscolarisée en 2017-2018	Taux en %
Filles	970 963	40 086	4,1
Garçons	1 016 143	41 845	4,1
Ensemble	1 987 106	81 931	4,1

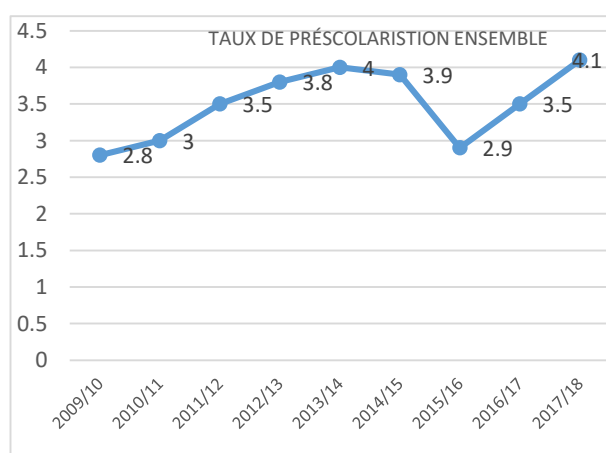
Source : MENA/Annuaire statistique du préscolaire 2017/2018

Il ressort de l'analyse de ce tableau que la population pré-scolarisable est estimée au niveau national à 1 987 106 enfants ; une population qui est légèrement supérieure à celle de 2017 (1 944 321 enfants). Seulement 81 931 (40 086 filles et 41 845 garçons) soit 4,1% sont préscolarisés au cours de l'année scolaire 2017-2018. On note cependant une nette amélioration du taux de préscolarisation par rapport à celui de l'année 2016-2017 où le taux était porté à 3,5%. L'analyse sous l'angle genre laisse apparaître l'existence d'une parité entre fille et garçon en matière de préscolarisation.

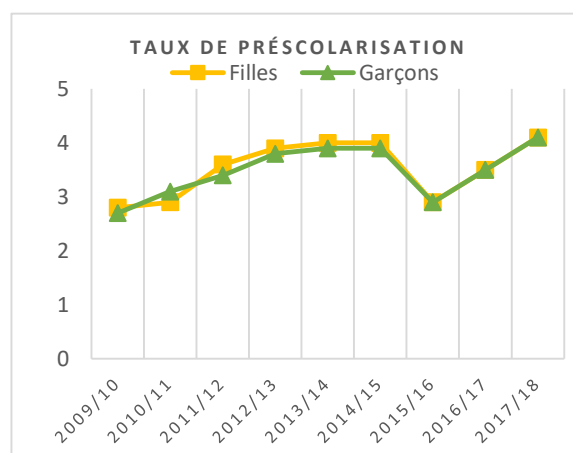
3.1.2. Evolution du taux de préscolarisation de 2009 à 2018

Les graphiques suivants retracent l'évolution d'ensemble du taux de préscolarisation et selon le genre au niveau national au cours des 9 dernières années. D'une part, le graphique 2 montre que le taux de préscolarisation est très erratique. De 2009 à 2014, on note une évolution du taux de préscolarisation, puis une chute du taux entre 2014 à 2016 à 2,9% avant de croître au cours de 2016 à 2018 atteignant 4,1%. Avec ce taux, la préscolarisation demeure très faible au regard des niveaux observés en Afrique de l'Ouest. Selon le PNUD, ils étaient d'environ 15% au Togo et au Sénégal et de 121% au Ghana en 2015 (INSD, 2017). D'autre part, l'analyse du graphique 3 montre qu'au cours de la période 2009 à 2015, excepté l'année scolaire 2010-2011, le taux de préscolarisation des filles est supérieur à celui des garçons. À partir de 2016, on note une égalité de taux de préscolarisation entre fille et garçon.

Graphique 2 : Evolution du taux de préscolarisation de 2009 à 2018



Graphique 3: Evolution du taux de préscolarisation de 2009 à 2018 en fonction du genre



Source : Construction des auteurs, MENA/ Tableau de bord 2016-2017, Annuaire statistique du préscolaire 2017-2018

3.1.3. L'offre d'éducation au préscolaire

➤ Les structures éducatives du préscolaire

Selon le MENA (2018), le réseau de l'éducation préscolaire compte au total 1 049 centres de formations dont 158 centres communautaires, 154 centres publics et 737 centres privés. Ces structures sont réparties en centres formels (891) et en centres non formels (158). Une répartition des centres selon leur nature donne 154 centres « Bissongo », 888 Centres d'Eveil et d'Education Préscolaires (CEEP), 4 garderies saisonnières et 3 Haltes garderies.

➤ Le personnel d'encadrement du préscolaire

Au cours de l'année 2018, le nombre d'encadreurs au préscolaire étaient de 4 760 dont 522 dans les structures communautaires, 3310 dans les structures privées et 928 dans les structures publiques. La plupart de ces encadreurs n'ont pas reçu une formation diplômante adaptée, une situation qui pourrait avoir des effets préjudiciables sur la qualité de la formation dispensée.

Tableau 3 : Qualification du personnel d'encadrement selon le statut de la structure en 2017-2018

Qualification du personnel d'encadrement	Statut de la structure			Total
	Communautaire	Privé	Public	
EJE	6	218	378	602
MEJE	13	1163	216	1392
Moniteur communautaire	200	9	122	331
Petit(e) maman/papa	200	2	0	202
Autre	103	1918	212	2233
Total	522	3310	928	4760

Source : MENA/ annuaire statistique du préscolaire 2017-2018

EJE : Educateur de Jeunes Enfants ; MEJE : Moniteur d'Education des Jeunes Enfants ; Petit(e) maman/papa: encadreur des structures non formelles

3.1.4. La qualité de la formation préscolaire

➤ Le ratio auditeurs/Salle d'activité

L'analyse du tableau ci-dessous montre qu'au niveau national, le ratio moyen auditeurs/salle d'activité est de 31. Ce ratio répond à la norme qui est de 35 auditeurs par salle. L'analyse en fonction de la structure montre que le ratio auditeurs/salle d'activité est de 45 dans le public. Par contre dans le privé, ce ratio est de 27. Selon le système de formation, l'on note un ratio moyen inférieur à la norme dans le système formel et jusqu'à 39 auditeurs par salle dans le système non formel.

Tableau 4 : Nombre d'auditeurs par salle selon le statut de la structure et selon le système de formation

Statut de la structure	Ratio moyen/Salle	Système de formation	Ratio moyen/Salle
Communautaire	39	Formel	30
Privé	27	Non formel	39
Public	45	Ensemble	31

Source : MENA/ annuaire statistique du préscolaire 2017/2018

➤ Le ratio auditeurs/Encadreur

L'analyse selon le statut de l'établissement montre que le nombre d'auditeurs par encadreur est de 40 pour les structures communautaires, 25 pour le privé et 35 pour le public.

Tableau 5 : Nombre d'auditeurs par encadreur selon le statut de la structure en 2017-2018

Statut de la structure	Communautaire	Privé	Public	Ensemble
Ratio Auditeurs /Encadreur	40	25	35	28

Source : MENA/Tableau de bord du préscolaire 2018

3.1.5. L'accès à la formation préscolaire

Le tableau ci-dessous donne une répartition des auditeurs en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des parents.

Tableau 6 : Répartition des auditeurs en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des parents.

Statut socio professionnel des parents	Statut			Total
	Public	Privé	Communautaire	
Artisan	657	1 276	72	2 005
Commerçant	3 783	11 134	465	15 382
Cultivateur	2 586	5 367	8 747	16 700
Eleveur	202	572	58	832
Salarié secteur public	7 203	16 781	524	24 508
Salarié secteur privé	2 392	8 207	246	10 845
Profession libérale	1 574	3 248	114	4 936
Retraité	296	1 133	9	1 438
Autres	1 108	3 087	241	4 436
Indéterminé	279	549	21	849
Total	20 080	51 354	10 497	81 931

Source : MENA/Annuaire statistique du préscolaire 2017/2018

Tout porte à croire que le préscolaire est une opportunité pour les parents ayants des occupations professionnelles, surtout les salariés. L'analyse en fonction du statut de l'établissement montre que parmi toutes les catégories socioprofessionnelles, ce sont les cultivateurs qui choisissent plus les établissements communautaires (83,34%). Dans le privé et dans le public, ce sont les enfants ayant leurs parents salariés du public ou commerçants qui sont en nombre plus élevé.

3.2. L'adéquation du système éducatif avec le sous-secteur de l'enseignement primaire

3.2.1. La population scolarisable et scolarisée

Selon le MENA (2018), la population d'enfants scolarisables au Burkina Faso est de 3 533 444 dont 48,63% de filles ; d'où 3 206 060 sont scolarisés, portant le Taux Brut de Scolarisation (TBS) à 90,7%. Le TBS est le rapport entre le nombre total d'élèves scolarisés et le nombre d'enfants ayant l'âge légal de scolarisation. L'analyse en fonction du type d'établissement révèle que le privé accueille près d'un quart (soit 20,30%) des enfants scolarisés. Quant au milieu de résidence, 74,1% des enfants scolarisés sont en milieu rural. Ceci s'explique par le fait qu'au Burkina Faso, la population est en majorité rurale.

Tableau 7 : La population scolarisable et scolarisée au cours de l'année scolaire 2017- 2018

Indicateurs	Garçons	Filles	Ensemble
Nombre d'enfants de 6-11 ans	1 815 285	1 718 159	3 533 444
Enfants scolarisés	1 644 222	1 561 838	3 206 060

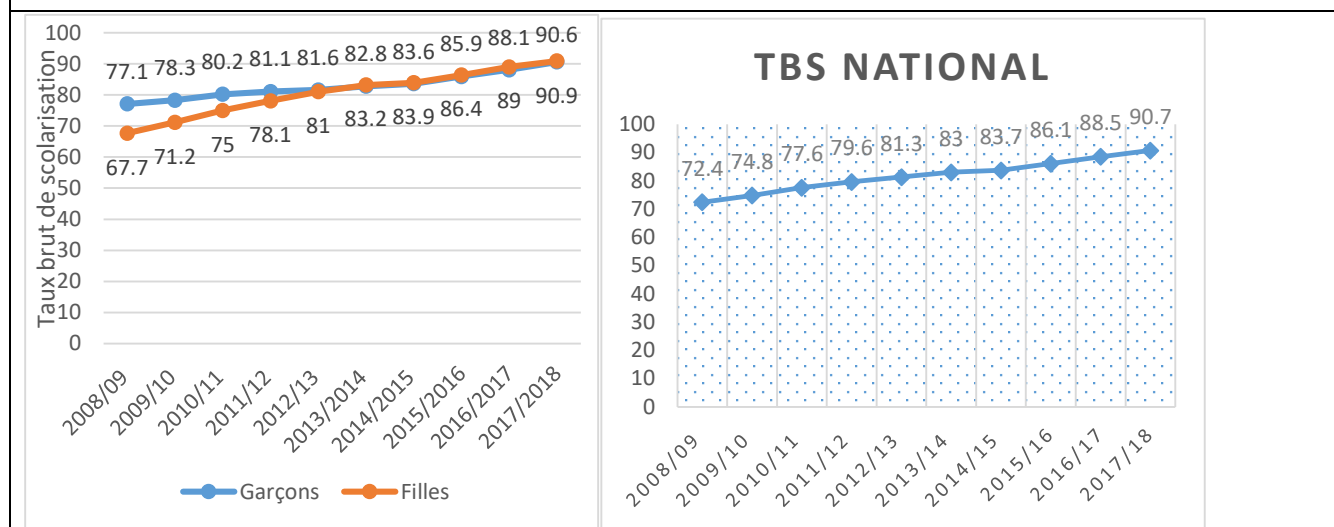
Source : MENA/ annuaire statistique de l'éducation primaire 2017/2018

3.2.2. Evolution du TBS de 2008 à 2018

Au cours des 10 dernières années, le Burkina Faso a enregistré une évolution croissante et continue de son TBS. En effet, en 2008-2009, le TBS n'était que 72,4%. Ce taux a connu une augmentation de 18,3 points à 90,7% en

2018. L'analyse du graphique portant sur l'évolution du TBS en fonction du genre montre que de 2008 à 2012, le TBS a connu une fluctuation entre les deux sexes. Précisément, le TBS des filles a connu une croissance depuis 2008. En 2018, le TBS des filles (90,9%) est presque au même niveau que celui des garçons (90,6%), avec un indice de parité de 1,01 d'où une disparité en faveur des filles. Le taux brut de scolarisation national est très satisfaisant car la cible 2018 du PDSEB qui est de 90,2% est atteinte. Toutefois, le pari de l'éducation universelle n'est pas encore atteint.

Graphique 2 : Evolution du taux brut de scolarisation au niveau national selon le genre au cours des 10 dernières années



Source : Construction des auteurs à partir des données issues de INSD/TBS (2017), Annuaire statistique du primaire 2016-2017 et 2017-2018

3.2.3. L'offre au primaire

➤ Le nombre d'écoles et de salles en 2017-2018

Au niveau national en 2017-2018, on dénombre 15 756 écoles dont 81,1% en milieu rural et 25,3% relevant du privé. Quant aux salles de classe, le nombre de salles de classe fonctionnelles au cours de l'année scolaire 2017-2018 est de 67 709. Dans le but d'accroître l'offre, certaines communautés construisent des salles de classe sous abris précaires appelées classes sous-paillotes dans l'attente de la construction de bâtiments en matériaux définitifs. C'est ainsi qu'au niveau national, on dénombre 6 402 salles de classe sous-paillotes en 2017-2018 soit une augmentation de 16,4% par rapport à 2016-2017.

Tableau 8 : Les écoles et les salles de classe au primaire en 2017-2018

	NB Ecoles	NB Salles
Urbain	2 973	15 628
Rural	12 783	52 081
Total	15 756	67 709

Source : MENA/Annuaire statistique du primaire 2017-2018, tableau de bord du primaire 2017-2018

➤ Le nombre d'enseignants au primaire

En 2017-2018, sur les 80 713 enseignants, on dénombre 38 008 femmes (47,1%). Ce taux a augmenté de 0,5 point par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, pour la même période, 70 685 enseignants sont qualifiés soit 87,6%, traduisant une augmentation de 1,7 point.

Les Instituteurs Adjoints Certifiés (I.A.C.) sont en nombre plus élevé (42,6%) par rapport aux autres corps, suivi des Instituteurs Certifiés (I.C.) représentant 41,8% ; les Instituteurs Principaux (IP), 3,2%, les Instituteurs Adjoints (IA), 6,9% et les emplois non déterminés, 5,5%.

Tableau 9 : Les enseignants au primaire selon le corps et le sexe en 2017-2018

Corps	I.P.	I.C.	I.A.C.	I.A.	Autre	Total
Femme	403	15 562	19 158	2 283	602	38 008
Homme	2 192	18 176	15 194	3 318	3 825	42 705
Total	2 595	33 738	34 352	5 601	4 427	80 713

Source : MENA/Annuaire statistique du primaire 2017-2018

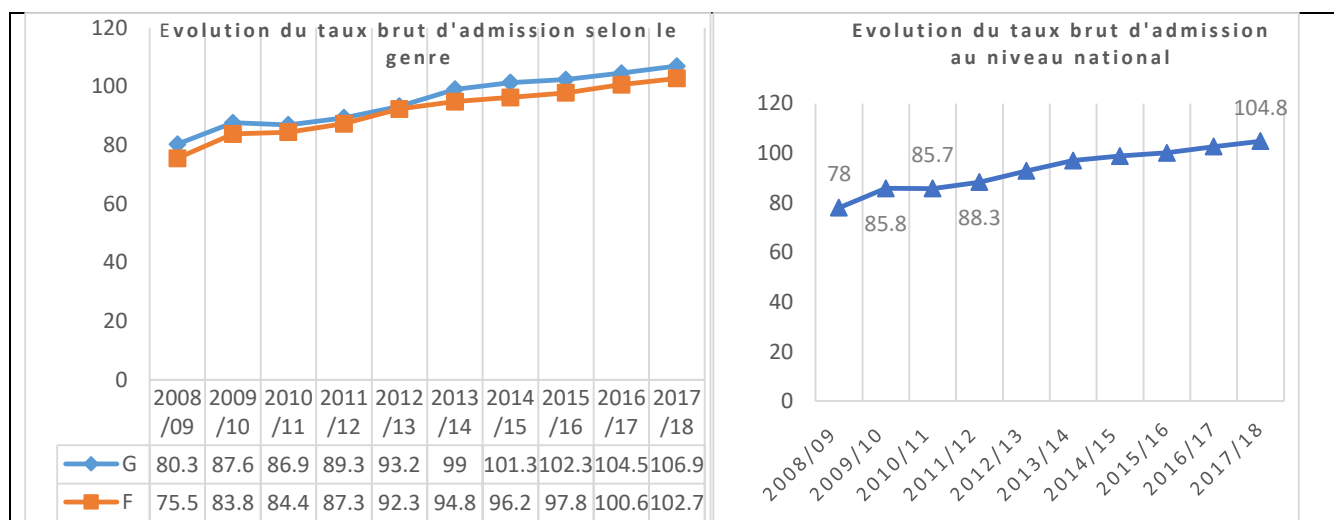
3.2.4. L'accès au primaire

Le taux brut d'admission (TBA) permet de mesurer l'accès à l'enseignement primaire. C'est le rapport entre le nombre de nouveaux inscrits au cours préparatoire première année et le nombre total d'enfants de 6 ans dans la population du Burkina Faso. Au niveau national, le TBA au primaire est de 104,8% en 2017-2018. Hormis l'année 2010-2011, le TBA marque depuis 2008 une évolution croissante. La région du Centre présente le taux le plus élevé (104,6%) de scolarisation en 2015/2016 tandis que le Sahel concentre le taux le plus faible pour la même période. INDS (2017)

L'analyse sous l'angle du genre montre qu'au cours des 10 dernières années, le taux brut d'admission des garçons est supérieur à celui des filles. Toutefois, entre 2008-2009 et 2017-2018, le TBA des garçons a augmenté de 26,6 points tandis que celui des filles a augmenté de 27,2% points.

Ce taux de plus de 104,8% n'indique cependant pas que tous les enfants de 6 ans ont accédé au CP1 car il prend en compte aussi bien les entrées précoces (moins de 6 ans) que celles tardives (plus de 6 ans). Avec ce TBA, la cible 2018 du PDSEB (102,0%) est atteinte.

Graphique 3 : Evolution du taux brut d'admission au niveau national

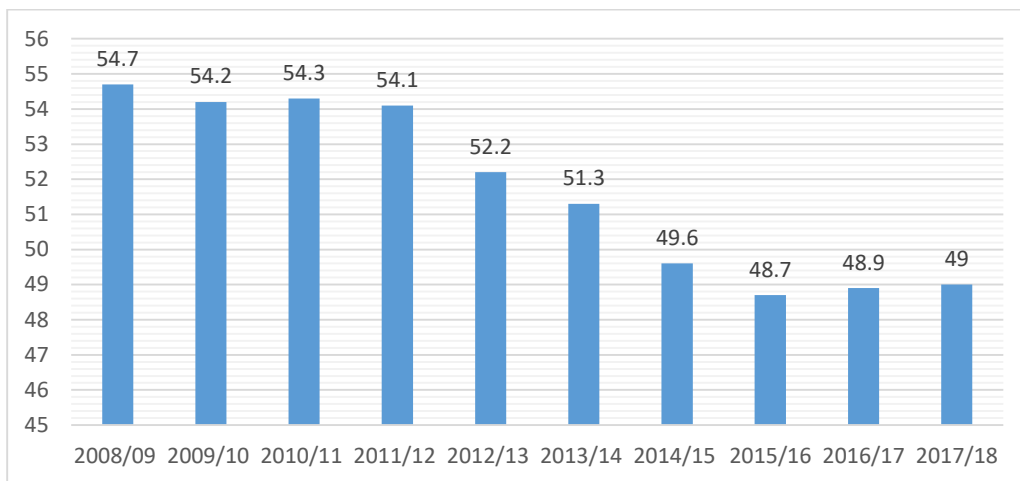


Source : Construction des auteurs à partir des données issues de INSD/TBS (2017), Annuaire statistique du primaire 2016/2017 et 2017/2018

3.2.5. La qualité de l'enseignement primaire

➤ Le ratio élèves/enseignant

Graphique 4 : Evolution du ratio élèves/enseignant de 2008-2009 à 2017-2018



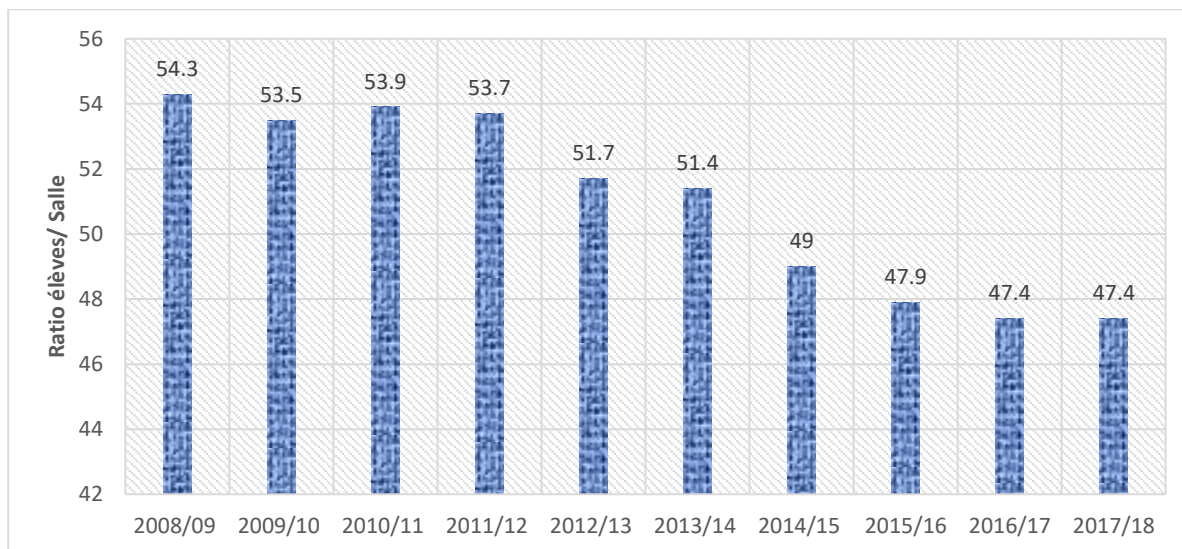
Source : Construction des auteurs à partir des données issues de INSD/TBS (2017), Annuaire statistiques du primaire 2016-2017 et 2017-2018

Le graphique ci-dessus montre l'évolution du ratio élèves/enseignant au cours des 10 dernières années. On note dans l'ensemble une diminution progressive du ratio élèves/enseignant. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, le ratio élèves/enseignant est de 49 soit une très fine augmentation de 0,1 traduisant ainsi une stabilité par rapport à l'année précédente. Ce ratio est inférieur à la norme nationale qui est de 50 élèves par enseignant.

➤ **Le ratio élèves/Salle de classe**

L'analyse du graphique ci-dessous montre qu'au niveau national, le ratio élèves/salle d'activité connaît une décroissance. Mais il se stabilise à 47,4 entre 2016-2017 et 2017-2018.

Graphique 5 : Evolution du ratio élèves/Salle de 2008-2009 à 2017-2018



Source: Construction des auteurs à partir des données issues de INSD/TBS (2017), MENA/Annuaire statistiques du primaire 2016-2017 et 2017-2018

3.2.6. L'efficacité interne de l'éducation primaire

L'efficacité interne d'un système est sa capacité à conduire l'ensemble d'une cohorte d'élèves du début jusqu'à la fin du cursus scolaire (Compaoré & Ouédraogo, 2007). Plusieurs indicateurs renseignent sur l'efficacité interne d'un système éducatif dont le taux d'achèvement, le taux de survie, les taux d'admission à l'examen de fin de cycle, le coefficient d'efficacité, les taux de déperdition etc. (Ouédraogo, 2017).

➤ **Taux de promotion, d'abandon et de redoublement**

Au niveau national, en 2017-2018, selon le tableau ci-dessous, on note une légère amélioration des trois indicateurs de mesure de l'efficacité interne de l'enseignement primaire, à savoir les taux de promotion,

d'abandon et de redoublement entre le CP et le Cours Élémentaire (CE) par rapport à l'année précédente. En effet, le taux de promotion en 2017-2018 connaît une hausse par rapport à 2016-2017 passant de 90,7% à 91,6% au CP, de 87,4% à 89,6 % au CE. Au CM1, il est passé de 80,3% à 80,2% soit une baisse de 0,1 point au cours de la même période. Quant au taux de redoublement, on note une baisse continue dans tous les sous-cycles par rapport à 2016-2017. Ce taux est en effet passé de 3,8% à 3,6% au CP, de 6,2% à 5,9% au CE et de 12,8% à 10,4% au CM.

En ce qui concerne le taux d'abandon, il est de 4,8% au CP, 4,4% au CE et 14,5% au CM1 en 2017-2018 ; ce qui représente une baisse de 0,8 point au CP, 2,1 points au CE et une augmentation de 0,5 point au CM1 par rapport à 2016-2017.

Tableau 10 : Taux de promotion, d'abandon et de redoublement

Taux de flux	CP		CE		CM	
	2017-2018	Variation 2016-2017	2017-2018	Variation 2016-2017	2017-2018	Variation 2016-2017
Promotion	91,6	0,9	89,7	2,3	80,2	-0,1
Redoublement	3,6	-0,2	5,9	-0,3	10,4	-2,4
Abandon	4,8	-0,8	4,4	-2,1	14,5	0,5

Source : MENA/ Tableau de bord du primaire 2017-2018

➤ **Le taux d'achèvement du primaire (TAP)**

Le taux d'achèvement du primaire est le rapport entre les élèves nouvellement admis au CM2 et la population de 11 ans. Au niveau national, dans l'ensemble, on note une évolution positive du taux d'achèvement entre 2008-2009 et 2017-2018 excepté les années scolaires 2013-2014 et 2015-2016. Au cours de 2017-2018, 63% des enfants de 11 ans atteignent la dernière année de l'école primaire. L'analyse sous l'angle du genre révèle que le taux d'achèvement des filles enregistre une tendance haussière continue au cours des 10 dernières années scolaires, portant ainsi le taux d'achèvement des filles à 67,6% contre 58,8% pour les garçons en 2017-2018.

Tableau 11 : Evolution du taux d'achèvement selon le genre

Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016	2016/2017	2017/2018
G	45,6	49,2	55,1	56,6	59,3	55,7	56,6	55,1	56,6	58,8
F	37,8	42,5	49,1	53,7	59,7	59,7	60,4	61	64,3	67,6
T	41,7	45,9	52,1	55,1	59,5	57,6	58,4	57,9	60,3	63

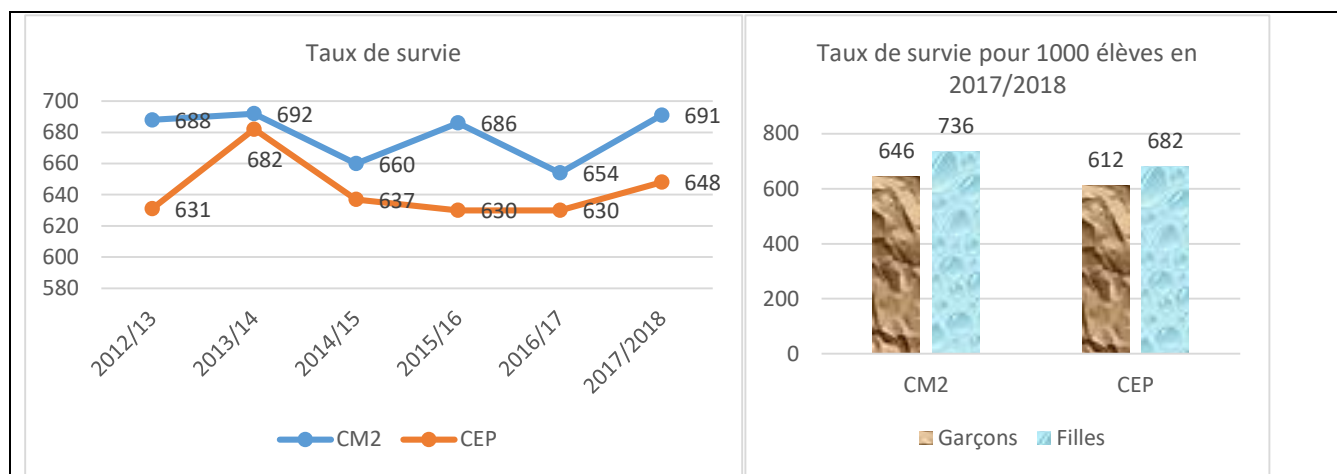
Source : INSD/TBS (2017), MENA/Annuaire statistiques du primaire 2016-2017 et 2017-2018

➤ **Taux de survie**

Le graphique ci-dessous décrit l'évolution du taux de survie d'une cohorte du CP1 jusqu'au CM2 et au CEP de 2012-2013 à 2017-2018. Il ressort de l'analyse du graphique que le taux de survie d'une cohorte jusqu' au CM2 évolue en dent de scie. En 2017-2018, sur une cohorte de 1000 élèves entrés au CP1, 691 parviendront au CM2 avec ou sans redoublement contre 654 en 2016-2017 et 688 en 2012-2013. Quant à la courbe de survie au CEP, en 2017-2018, sur ces 1000 élèves, 648 obtiendront le CEP contre 630 en 2016-2017.

L'analyse sous le prisme du genre révèle des disparités en faveur des filles. Sur 1000 filles entrées au CP1 en 2017-2018, 736 atteindront la classe de CM2 parmi lesquelles 682 obtiendront le CEP, contre 646 garçons atteindront le CM2 parmi lesquels 612 obtiendront le CEP.

Graphique 6 : Evolution du taux de survie



Source : Construction des auteurs, MENA/Tableau de bord du primaire 2017/2018

➤ **Coefficient d'efficacité interne**

Tableau 12 : Evolution du Coefficient d'efficacité interne

Année scolaire	2012-2013			2016-2017			2017-2018		
	G	F	Ensemble	G	F	Ensemble	G	F	Ensemble
Coefficient d'efficacité interne	69,00%	77,70%	73,10%	66,80%	76,10%	71,30%	69,70%	77,90%	73,90%

Source : MENA/Tableau de bord du primaire 2017-2018

En 2017-2018, le coefficient d'efficacité interne du système éducatif est de 73,9%, ce qui veut dire qu'il faut une efficacité dans la régulation des ressources destinées à l'éducation. L'analyse selon le genre montre que sur les trois années scolaires, les proportions des ressources gaspillées sont plus importantes chez les garçons que chez les filles. En effet, en 2017-2018, la proportion est de 30,3% pour les garçons et de 22,1% pour les filles.

3.3. L'adéquation avec le sous-secteur de l'enseignement post primaire et secondaire

3.3.1. La population scolarisable et scolarisée

A travers le tableau ci-dessous la remarque est qu'en 2017-2018, la population scolarisable au post primaire se chiffre à 2 018 915 dont 48,44% de filles. 1 050 354 sont scolarisés soit 52,03%. Parmi ces enfants scolarisés, les filles représentent 50,86%.

Au niveau du secondaire, selon MENA (2018), la population d'enfants scolarisables c'est-à-dire ceux ayant un âge compris entre 16 et 18 ans au Burkina Faso est de 1 313 608 dont 49,62% de filles. Le nombre d'enfants scolarisés est de 230 653 dont 40,90% de filles, portant le TBS à seulement 17,6% au niveau national. Le faible taux de scolarisation au secondaire est tiré par celui des filles qui se situe à seulement 14,5%.

Il ressort du tableau 13 que seulement 2,2% sont inscrits dans les établissements d'enseignement technique et professionnel.

Tableau 13 : Population scolarisable et taux brut de scolarisation au post primaire et au secondaire en 2017/2018

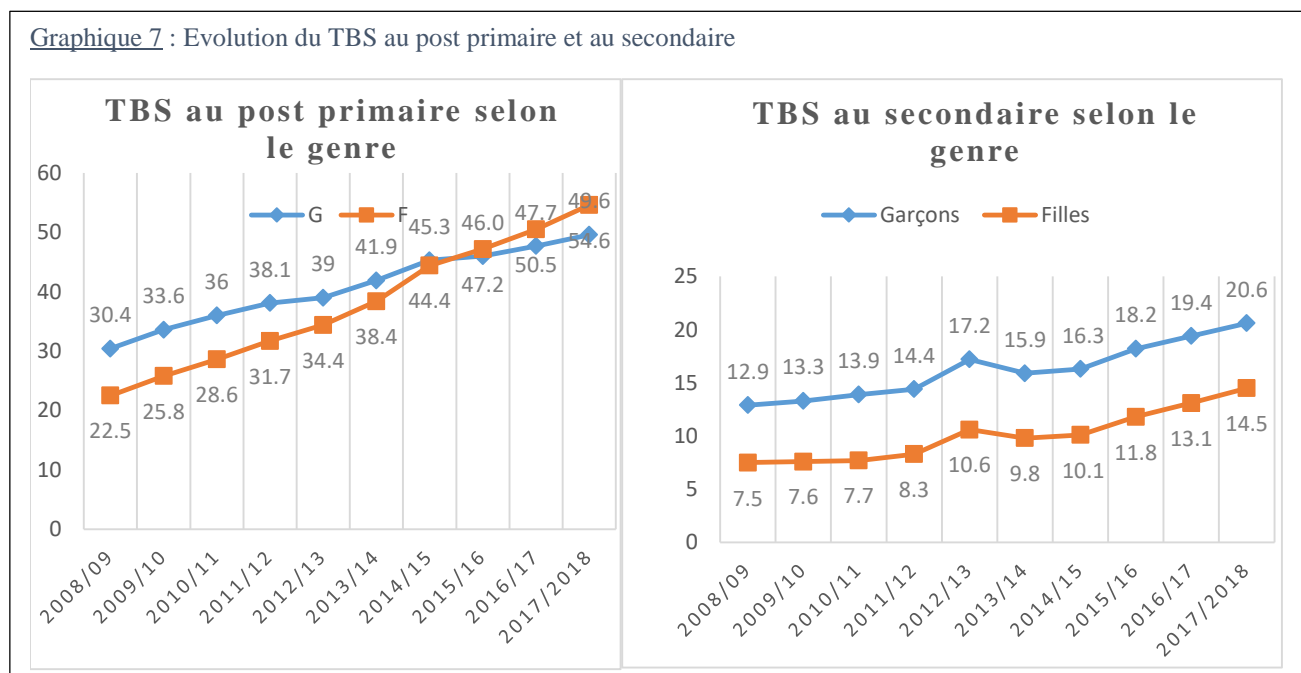
Indicateurs	Garçons	Filles	Ensemble
Nombre d'enfants de 12-15 ans	1 040 860	978 055	2 018 915
Nombre d'enfants scolarisés	516 097	534 257	1 050 354
Taux brut de scolarisation au post primaire	49,6	54,6	52
Nombre d'enfants de 16-18 ans	661 731	651 877	1 313 608
Nombre d'enfants scolarisés	136 317	94 336	230 653
Taux brut de scolarisation au secondaire	20,6	14,5	17,6

Source : Annuaire statistique du post primaire et du secondaire 2017/2018

3.3.2. L'évolution du TBS de 2008 à 2018

L'analyse de l'évolution des TBS selon le genre laisse voir qu'au post primaire, de 2008 à 2014, le TBS des garçons est supérieur à celui des filles. Toutefois, à partir de 2015, la tendance s'est inversée. En 2018, le faussé qui s'est creusé entre le TBS des filles dépasse de 6 points celui des garçons au post primaire.

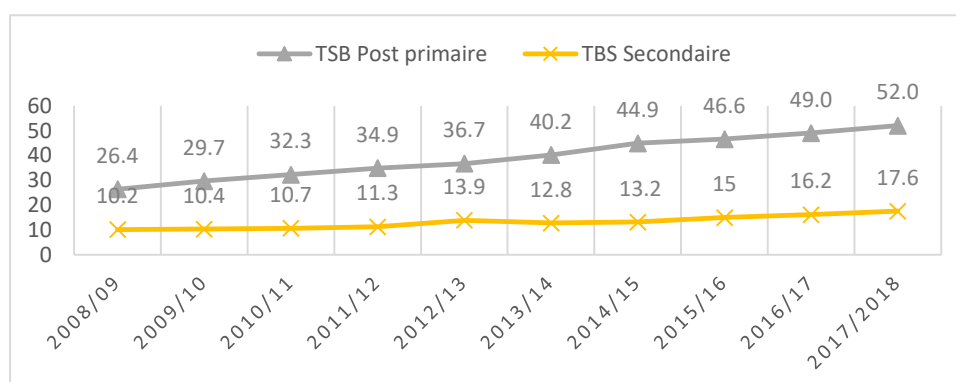
Graphique 7 : Evolution du TBS au post primaire et au secondaire



Source : TBS 2017, Annuaire statistique post-primaire-secondaire 2017-2018

Au secondaire, sur les dix dernières années scolaires, le TBS des filles est resté inférieur à celui des garçons. Le TBS a atteint un niveau élevé au niveau des deux sexes en 2017-2018. Au niveau national, au post primaire le TBS est en effet passé de 26,4% en 2008-2009 à 52% en 2017-2018. Au secondaire aussi, bien que demeurant très faible, il est passé de 7,5% en 2008-2009 à 14,5% 2017-2018. Le constat majeur est que le TBS diminue avec le niveau.

Graphique 8 : Evolution comparée du TBS au poste primaire et au secondaire de 2008 à 2018



Source : Construction des auteurs à partir des données issues TBS 2017, annuaire statistique post-primaire-secondaire 2017-2018

3.3.3. L'offre au post-primaire et au secondaire

➤ Le nombre d'écoles et de salles en 2017-2018 au post-primaire et au secondaire

Au niveau national en 2017-2018, on dénombre 3 810 établissements du post-primaire et du secondaire réunis dont 3 660 d'établissements dans les cycles d'enseignement généraux. Il ressort de la lecture du tableau ci-

dessous que 51,63% relèvent du public et l'EFTP représente 3,9%. L'enseignement général est géré par des structures publiques tandis que le privé a la main mise sur l'enseignement technique et professionnel.

Quant aux salles de classe, le nombre de salles de classe fonctionnelles au cours de l'année scolaire 2017-2018 est de 22982 salles de classe.

Tableau 14 : Répartition des établissements en fonction du statut et du type d'enseignement

Statut	Enseignement secondaire général		Enseignement et Formation Technique Professionnelle		Enseignement général, technique et professionnel	
	Nb établissements	Nb salles de classe	Nb établissements	Nb salles de classe	Nb établissements	Nb salles de classe
Public	1 940	12 588	27	311	1967	12 899
Privé	1 720	9 404	123	679	1 843	10 083
Total	3 660	21 992	150	990	3 810	22 982

Source : Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire 2017-2018

➤ **Le nombre d'enseignants au post-primaire et au secondaire en 2017-2018**

En 2017-2018, on dénombre 25 308 enseignants au post-primaire et au secondaire dont 5 074 femmes. La répartition des enseignants selon le diplôme académique révèle que 55% ont la licence ou un diplôme d'ingénieur, suivis de 18% qui ont le niveau BAC. Les enseignants qui ont le niveau DEUG/DUT/BTS et Maîtrise représentent respectivement 13% et 11%. Ceux qui ont un diplôme supérieur à la maîtrise représentent seulement 2%.

Quant à la qualification professionnelle, plus d'un tiers (9 390) n'en ont pas. Ce sont les enseignants recrutés sur la base de diplôme les exemptant souvent de formation professionnelle (ENSK, IDS) ; suivis du nombre d'enseignants qui ont le CAP/CEG-CAET/CA-PAEPS (7265) et ceux qui ont le CAPES/C-APET/CA-PEPS (6 822).

Tableau 15 : Répartition du personnel enseignant au post-primaire et au secondaire selon le diplôme académique et selon la qualification professionnelle en fonction du sexe

	Diplômes académiques								Qualifications professionnelles							
	Maîtrise	Maîtrise	Licence/Ingénieur	DEUG/DUT/BTS	BAC	< BAC	Indéterminé	Total	CAPES/C APET/CAPEPS	CAP/CEG/CAET/CA PAEPS	CAMEPS	CAP	CEAP	Autre	Sans	Total
Hommes	432	2 278	10 729	2 661	3 841	249	44	20 234	5 405	5 944	269	1	0	1 198	7 417	20 234
Femmes	103	515	3 189	674	542	43	8	5 074	1 417	1 321	40	0	0	323	1 973	5 074
Total	535	2 793	13 918	3 335	4 383	292	52	25 308	6 822	7 265	309	1	0	1 521	9 390	25 308

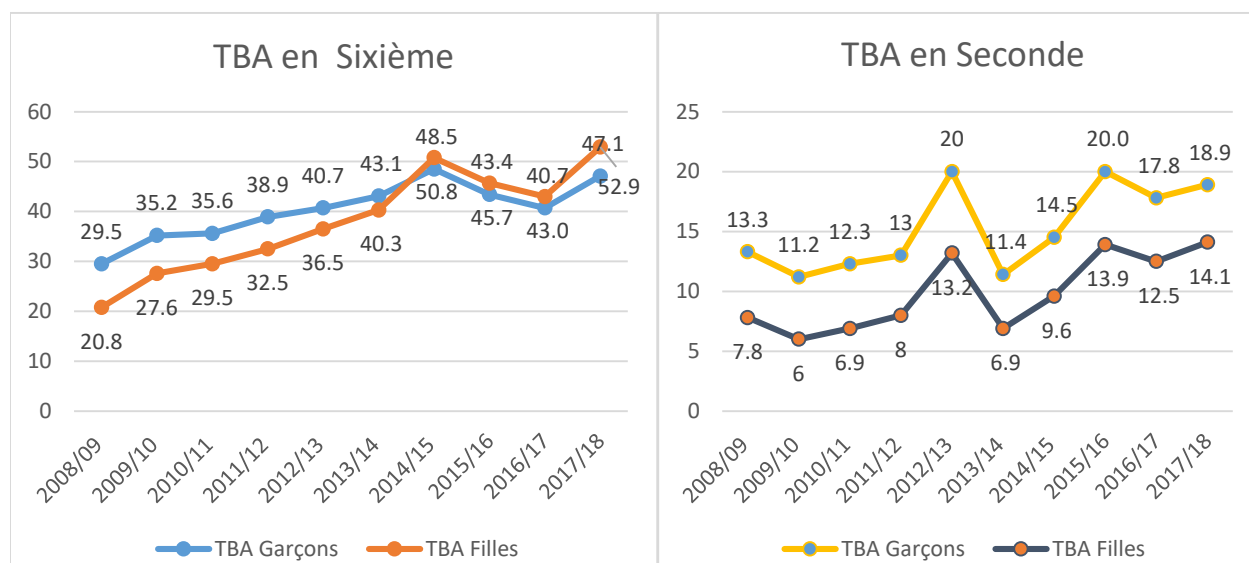
Source : Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire 2017-2018

3.3.4. L'accès au post-primaire et au secondaire (TBA)

Au niveau national, le TBA en sixième est de 49,9% en 2017-2018. Le TBA au post-primaire atteint sa forte valeur en 2017-2018. L'analyse selon le sexe montre qu'au post-primaire, c'est à partir de 2014-2015 (50,8% pour les filles contre 48,5% pour les garçons) jusqu'en 2017-2018 que la tendance s'est inversée. Pour les filles, on note un TBA de 52,9% contre 47,1% pour les garçons.

Au secondaire par contre, le TBA en seconde évolue de façon erratique. Le plus fort TBA (17%) a été enregistré en 2015-2016. En 2017-2018, le TBA se situe à 16,5%. L'analyse sous le prisme du genre révèle qu'au secondaire, sur les dix dernières années scolaires, le TBA en seconde des garçons est supérieur à celui des filles.

Graphique 9 : Evolution du taux brut d'admission en première année du post-primaire et en première année du secondaire selon le sexe (en %)



Source : TBS 2017, annuaire statistique post-primaire-secondaire 2017-2018

➤ **Le ratio élèves/classe**

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessous qu'au cours de l'année académique 2017-2018, au niveau de l'enseignement général (post-primaire et secondaire réunis), une classe compte en moyenne 57 élèves, tandis que le nombre moyen d'élèves dans une classe est de 29 dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle. Au niveau des deux cycles de l'enseignement général, le ratio élèves/classe dans le public est plus élevé que celui du privé.

Tableau 16 : Ratio élèves/classes en 2017-2018

Ratio élèves/classes	Burkina Faso	Général	Privé	Public	Technique	Variation par rapport à 2016/17
Post primaire	58	59	53	63	26	-0,2
Secondaire	42	43	40	47	31	-2,8

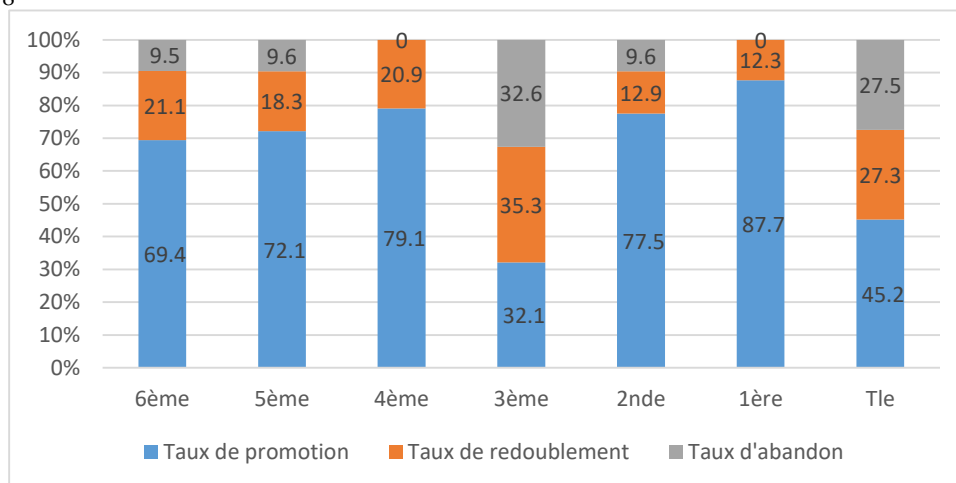
Source : TBE post-primaire secondaire 2018

3.3.5. L'efficacité interne de l'éducation au post primaire et au secondaire

➤ **Taux de promotion, d'abandon et de redoublement**

Le constat majeur est que les classes qui précèdent les classes d'examen n'enregistrent pas des abandons et elles présentent un taux de promotion relativement plus élevé. Quant aux classes d'examens, elles enregistrent les taux d'abandon et de redoublement les plus élevés.

Graphique 10 : Taux de promotion, d'abandon et de redoublement au post-primaire et au secondaire en 2017-2018

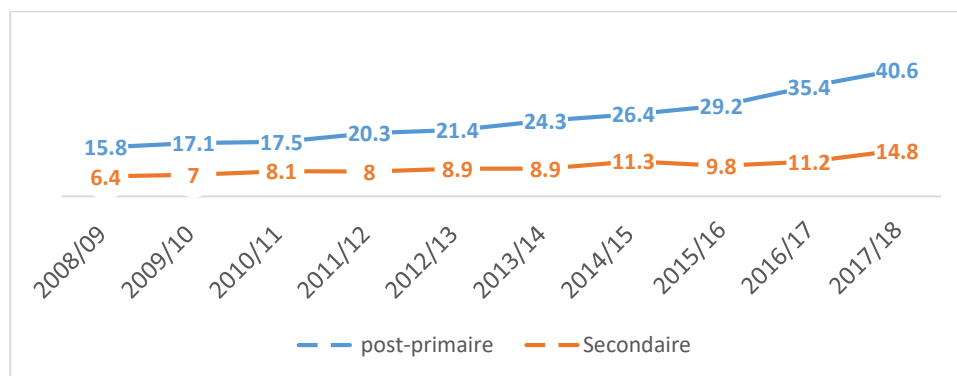


Source : TBE post-primaire, secondaire final 2017-2018

➤ **Le taux d'achèvement (TACH) au post- primaire et au secondaire de 2008-2009 à 2017-2018**

Au cours des dix dernières années scolaires, au niveau national, le taux d'achèvement au post-primaire a enregistré une croissance continue. Ainsi, en 2008-2009, nous avons 16% avec ou sans redoublement. Ce taux qui atteint 40,6% en 2017-2018. La cible 2018 du TACH (35,3%) du PNDES est atteinte et dépassée de 5,3 points de pourcentage. Au secondaire, le taux est resté très faible. Le taux d'achèvement le plus élevé a été enregistré en 2017-2018, 14,8%.

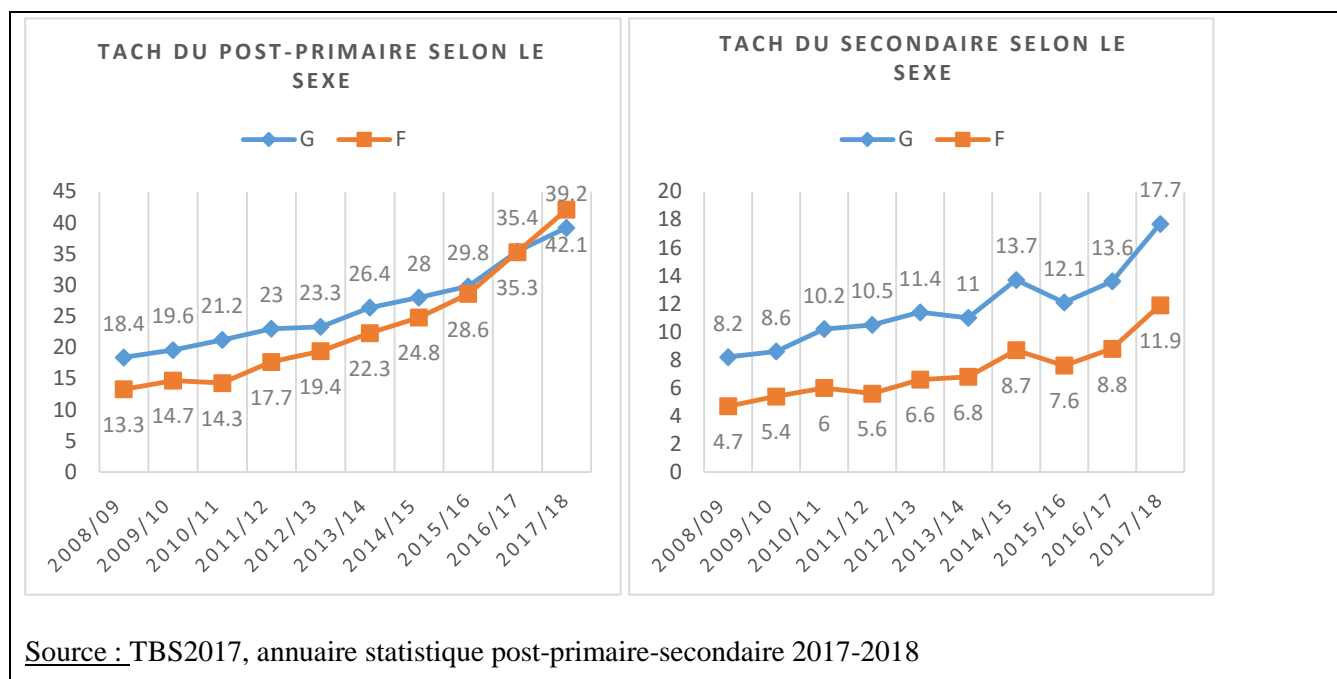
Graphique 11 : Evolution du taux d'achèvement (TACH) au post- primaire et au secondaire de 2008-2009 à 2017-2018



Source : TBS2017, annuaire statistique post-primaire-secondaire 2017-2018

Une analyse comparative selon le sexe montre qu'au niveau du post primaire, en 2017-2018, le TACH des filles a dépassé celui des garçons de 2,9 points de pourcentage. Au secondaire par contre, le taux d'achèvement des garçons est au-dessus celui des filles tout au long des dix dernières années scolaires.

Graphique 12 : Evolution du taux d'achèvement (TACH) au post-primaire et aux secondaire selon le sexe



➤ **Le taux de survie**

Il ressort du TBE 2017-2018 que sur une cohorte fictive de 1 000 entrés en 6^{ème} 649 arriveront en 3^{ème}, 253 obtiendront le BEPC avec ou sans redoublement (127 sans redoublement et 126 après un redoublement).

Au secondaire, pour 1 000 entrés en 2^{nde} en 2017-2018, 851 arriveront en Terminale et 468 obtiendront leur BAC avec ou sans redoublement (307 sans redoublement et 161 après un redoublement).

➤ **Le coefficient d'efficacité interne**

Selon le TBE 2017-2018, au post-primaire, pour former les 253 diplômés du BEPC en 2017-2018, 3 788 années-élèves ont été consommées contre seulement 1 013 dans un fonctionnement idéal. Situant le coefficient d'efficacité interne (CEI) à 0,27.

Au secondaire, sur les 468 bacheliers avec ou sans redoublement, ces diplômés consomment 3 135 années-élèves contre un nombre idéal de 1 407 années-élèves dont un CEI de 0,45.

En somme, des ressources (73% au post-primaire et 55% au secondaire) sont gaspillées du fait des abandons et des redoublants. D'où une faible efficacité interne du système éducatif.

3.4. L'adéquation du système éducatif avec le sous-secteur de l'enseignement supérieur

3.4.1. La population étudiante : nombre d'étudiants au supérieur

En 2016-2017, on dénombrait 105 404 étudiants dont 34% femmes. Parmi l'ensemble des étudiants, 102 121 sont des nationaux et 3 283 des non nationaux. 8 419 étudiants relèvent d'établissements privés. Il faut noter que ce sont les universités publiques qui accueillent la majorité des étudiants (80 482), puis les grandes écoles privées (14 398).

Tableau 17 : Répartition des étudiants par type et statut d'institution selon le sexe

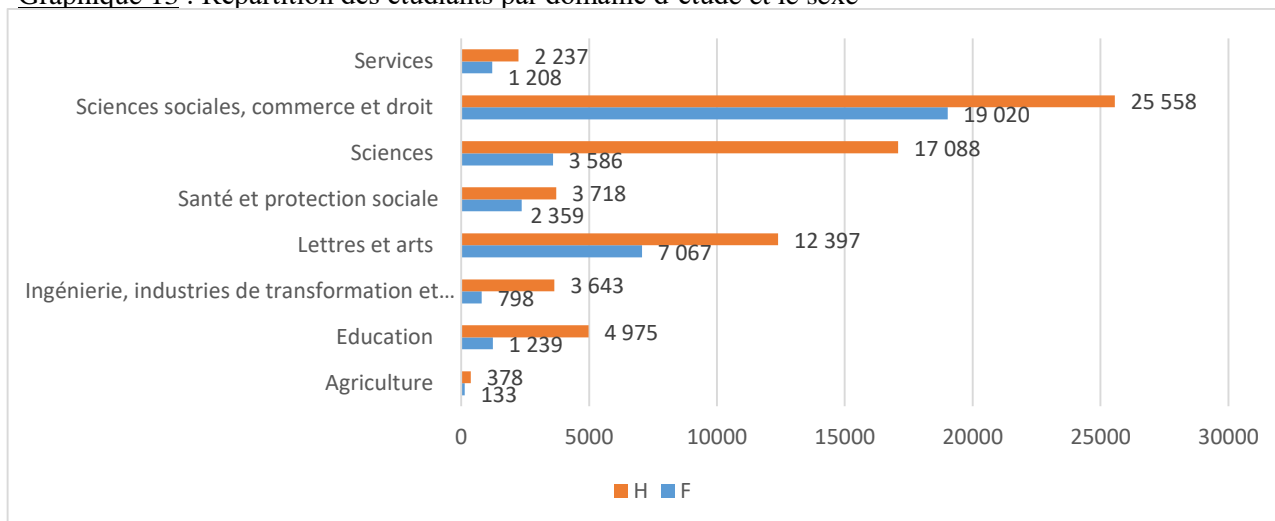
Type d'institution	Universités			Grandes écoles			Ensemble		
Statut	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Ensemble	80 482	8 419	88 901	2 105	14 398	16 503	82 587	22 817	105 404
Femme	25 355	3 916	29 271	318	5 821	6 139	25 673	9 737	35 410

Source : MESRSI (2017) /Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2016-2017

3.4.2. Les domaines d'étude des étudiants

L'annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2016-2017 montre que les domaines où les étudiants s'orientent le plus comportent plus de femmes comparés aux autres domaines. Cependant, les hommes dominent dans tous les domaines d'études. Les sciences sociales, le commerce et le droit ont des effectifs d'étudiants très importants (44 578 dont 19 020 femmes), alors que le domaine de l'agriculture reste à la traine (511 étudiants dont 133 femmes) malgré son fort taux d'employabilité.

Graphique 13 : Répartition des étudiants par domaine d'étude et le sexe



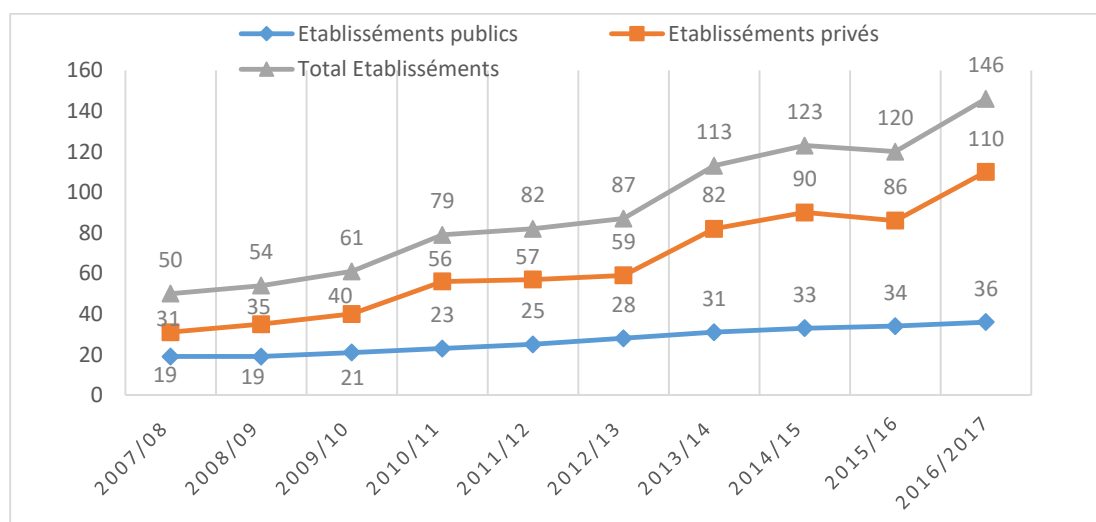
Source : Construction des auteurs MESRSI/Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2016-2017

3.4.3. L'offre au supérieur

➤ Le nombre d'institutions et d'établissements en 2016-2017

Selon le MESRSI (2017), l'enseignement supérieur burkinabè compte au total 104 institutions d'enseignement supérieur (IES) composées de 146 établissements dont 36 établissements publics répartis en 35 établissements dans les universités et un établissement dans les grandes écoles et 110 établissements privés dont 27 dans les universités et 83 dans les grandes écoles de formation. Les filières existantes se chiffrent à 588 dont 176 dans le public et 412 dans le privé. De 2007 à 2017, le nombre d'établissements est passé de 50 à 146. Cet élargissement est tiré en grande partie du privé qui est passé de 31 établissements à 110 établissements.

Graphique 14 : Evolution du nombre d'établissements supérieurs de 2007 à 2017



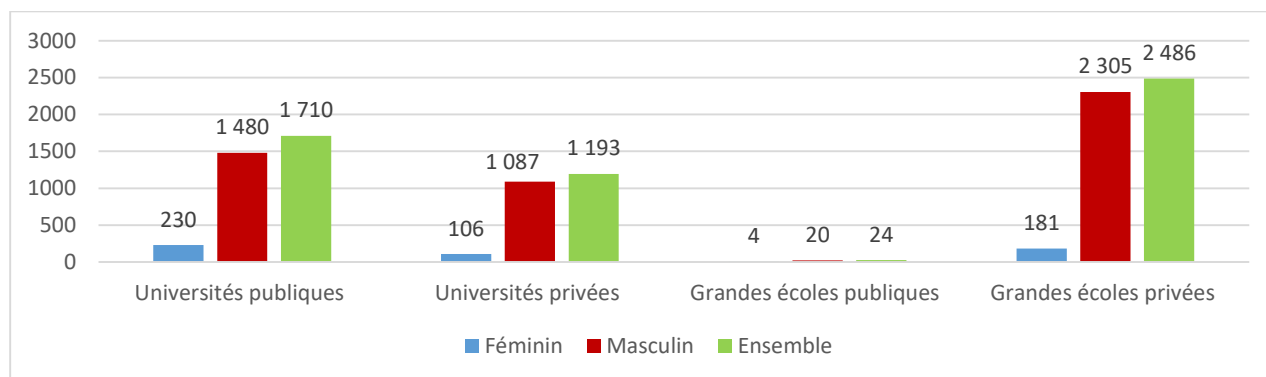
Source : Construction des auteurs, INSD (2017) /TBS 2017, Annuaire statistique du supérieur 2013-2016

➤ Le nombre d'enseignants au supérieur en 2016-2017

➤ Répartition des enseignants par type d'institution et selon le sexe

Selon le MESRSI (2017), il y a 5 413 enseignants dont plus de 68% relèvent du privé. Les femmes sont au nombre de 521 (9,6% des enseignants) soit un indice de parité de 10,7. C'est dans les universités publiques qu'on a la plus forte parité : 15,5% femmes enseignantes. La plus faible parité s'enregistre dans les grandes écoles privées avec 7,9% d'enseignantes.

Graphique 15 : Répartition des enseignants par type d'institution et selon le sexe



Source : Construction des auteurs, MESRSI (2017) /Annuaire statistique du supérieur 2016-2017

➤ Répartition des enseignants par emploi et selon le sexe

Tableau 18 : Répartition des enseignants du secteur public et privé par emploi et selon le sexe (y compris les vacataires)

Statut	Sexe	Professeur titulaire	Maître de conférences	Maître assistant	Assistant	Enseignant à temps plein	Autres	Total
Public	F	8	25	56	68	43	34	234
	H	119	180	262	250	253	436	1 500
	Ensemble	127	205	318	318	296	470	1 734
Privé	F	11	12	28	40	20	176	287
	H	118	143	238	315	308	2 270	3 392
	Ensemble	129	155	266	355	328	2 446	3 679

Source : MESRSI (2017) /Annuaire statistique du supérieur 2016-2017

Au Burkina Faso, on dénombre en 2016-2017, 256 professeurs titulaires, 360 maîtres de conférences, 584 maîtres assistants, 673 assistants et 624 enseignants à temps plein. On dénombre 127 professeurs titulaires. Dans le privé, ils sont 129. Dans le privé, la majorité des enseignants (2 446) sont sans titre de qualification contre seulement 470 dans le public.

3.4.4. L'accès au supérieur :

Tableau 19 : Taux brut de transition du secondaire au supérieur selon le sexe

Sexe	2015-2016	Taux (%) 2016-2017
Féminin	54,8	65,5
Masculin	68,8	84,6
Total	63,2	77,2

Source : MESRSI/ Annuaire statistique du supérieur 2015-2016 et Annuaire statistique du supérieur 2016-2017

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, le taux brut de transition du secondaire au supérieur est de 77,2%. Le taux de transition des filles du secondaire au supérieur est inférieur à celui des garçons soit 65,5 % contre 84,6 % de garçons en 2016-2017. L'indice de parité du taux de transition est le même en 2015-2016 et 2016-2017 soit 0,8.

3.4.5. La couverture au supérieur

En 2016-2017, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est de 554. L'analyse selon le sexe montre que les garçons sont plus scolarisés au supérieur que les filles. L'indice de parité entre filles/garçons qui était de 0,5 est resté stable en 2016-2017.

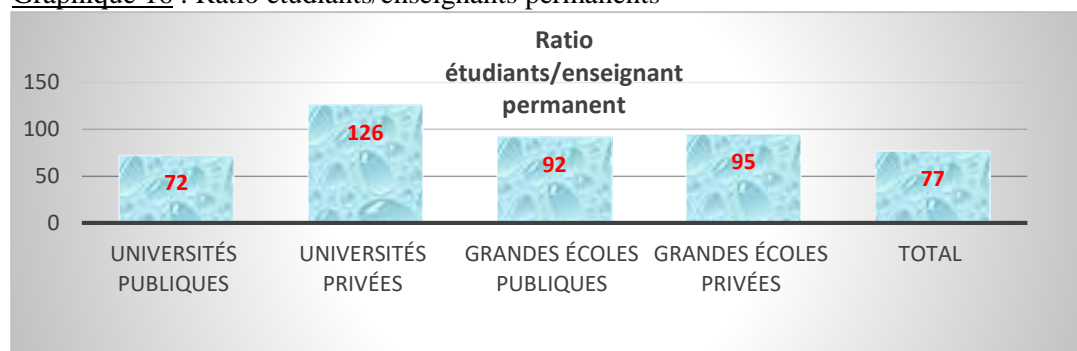
Tableau 20 : Nombre d'étudiants pour 100 000 Habitants selon le sexe

Sexe	2015-2016	2016-2017
Féminin	330	360
Masculin	710	762
Total	513	554

Source : MESRSI/ Annuaire statistique du supérieur 2015-2016 et Annuaire statistique du supérieur 2016-2018

➤ Le ratio étudiants/enseignant permanent

Graphique 16 : Ratio étudiants/enseignants permanents



Source : Construction des auteurs, Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2016-2017

Selon l'annuaire statistique du supérieur 2016-2017, on dénombre 1 362 enseignants permanents au cours de l'année scolaire 2016-2017 dont 1 115 sont du public, 52 du privé, 173 des grandes écoles privées et 23 des grandes écoles publiques. Il ressort du graphique ci-dessus que les universités privées enregistrent le ratio étudiants/enseignant permanent le plus élevé (126) ; puis, les grandes écoles privées (95). Le public enregistre les ratios les moins faibles.

4. L'EFFICACITE EXTERNE DU SYSTEME EDUCATIF BURKINABE

4.1. La définition de l'efficacité

L'efficacité d'un système éducatif peut être jugée dans sa capacité à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en fonction des ressources, des modes d'organisation et de gestion qu'il a utilisés. Il existe deux types d'efficacité. L'efficacité externe et l'efficacité interne. L'efficacité interne d'un système est sa capacité à conduire l'ensemble d'une cohorte d'élèves du début jusqu'à la fin du cursus scolaire (Compaoré & Ouédraogo, 2007). Selon Ouédraogo (2017), elle s'obtient en établissant le rapport entre ceux qui entrent dans le système éducatif (les entrants ou inputs) et ceux qui en sortent (les sortants ou résultats scolaires et académiques ou outputs). Autrement dit, elle décrit le rapport entre les résultats pédagogiques obtenus et les objectifs pédagogiques visés. Elle peut être quantitative ou qualitative. En effet, Elle s'exprime mieux par les taux de passage en classe supérieure, les taux de réussite à des examens, les taux de redoublement ou d'abandon (Sall, 1996).

Quant à l'efficacité externe, elle s'intéresse aux produits ou effets du système éducatif. Au niveau individuel, il s'agit alors de juger dans quelle mesure les produits de l'école trouvent effectivement un emploi qui correspond au mieux à leur profil, y tirent des avantages compensant les coûts liés au temps passé dans le système éducatif. Au niveau macro, l'efficacité externe peut être appréciée à travers la contribution du système de l'éducation et de la formation au développement économique et social du pays. Selon Sall (1996), l'efficacité externe pourrait également être évaluée selon des critères quantitatifs ou qualitatifs.

L'évaluer quantitativement reviendrait à se demander notamment : si le système forme en nombre suffisant ou requis (prévu) les cadres (diplômés). Toutefois, cette estimation du niveau (ou degré) de satisfaction des besoins suppose une planification de la formation des ressources humaines. Et l'évaluer qualitativement consisterait notamment à faire la comparaison entre les compétences acquises par les produits du système éducatif (les diplômés et les non diplômés) et les postes de production qu'ils occuperont. Pour atteindre un tel objectif, il s'avère nécessaire de définir et spécifier clairement au préalable les profils requis par les postes de travail au système éducatif pour qu'il en tienne compte.

La recherche d'une plus grande efficacité externe du système éducatif ou d'un niveau d'enseignement nécessitent une parfaite connaissance des besoins actuels et futurs de la société en main-d'œuvre. Ces besoins doivent être traduits en des approches prospectives vraisemblables et en des scénarios de planification réalistes. Toutefois, dans un pays comme le Burkina Faso, de telles projections s'avèrent quasi inexistantes. Notre analyse se limitera à étaler le niveau d'instruction de la population potentiellement active et voir dans quelle mesure cette population arrive à s'insérer sur le marché du travail en fonction de leur niveau d'éducation.

4.2. Le niveau d'instruction de la population potentiellement active et situation d'employabilité des diplômés

➤ Le niveau d'instruction de la population potentiellement active

La qualité de la main d'œuvre potentielle d'un pays est appréciable en fonction du niveau d'instruction scolaire de cette main d'œuvre. Cette main d'œuvre regroupe les personnes occupées, les chômeurs, ainsi que les personnes inactives. Le tableau ci-dessous montre comment a évolué la structure de la qualification formelle de la population potentiellement active entre 2009 à 2014. Cette qualification est appréhendée par le niveau d'étude le plus élevé atteint par les individus lors des enquêtes EICVM 2009-2010 et EMC 2014. Il ressort de l'enquête EMC 2014 que 75,3% des actifs, soit les trois quarts, n'ont aucun niveau d'éducation contre 73,1% lors de l'enquête EICVM 2009-2010.

Tableau 21 : Evolution du niveau d'éducation de la population potentiellement active

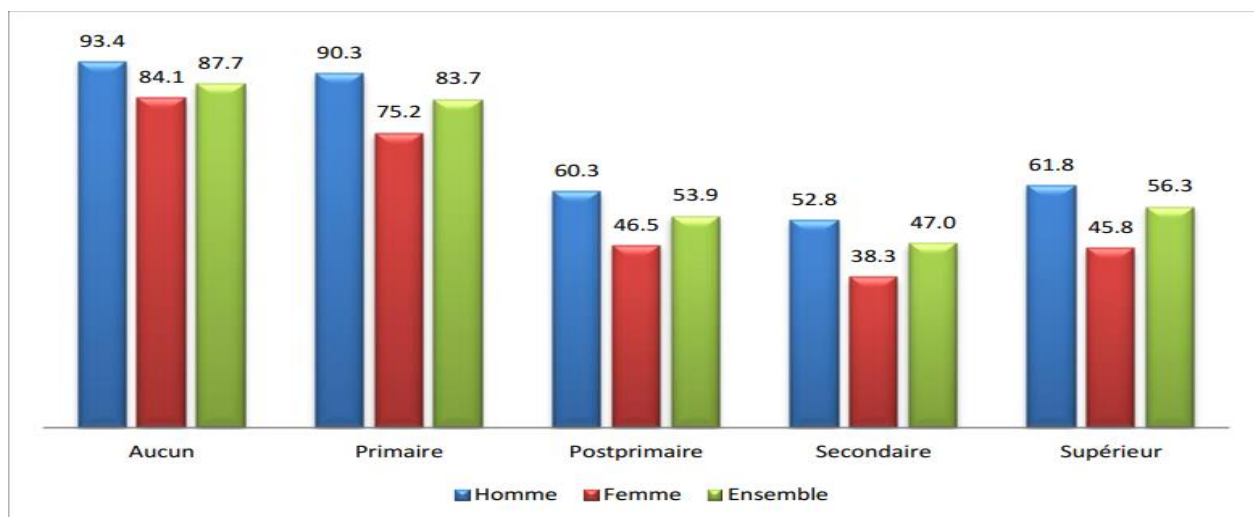
Enquêtes	Aucun niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
EMC 2014	75,3	12,8	10	2
EICVM 2009/2010	73,1	14,6	11	1,3

Source : INSD (2015) / EMC 2014 (Emploi et chômage), Burkina Faso (2014), « Cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso »

9.3. La situation de l'employabilité des diplômés

A l'exception du supérieur, le taux d'emploi décroît au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. En témoigne le graphique suivant :

Graphique 17 : Taux d'emploi selon le niveau d'instruction



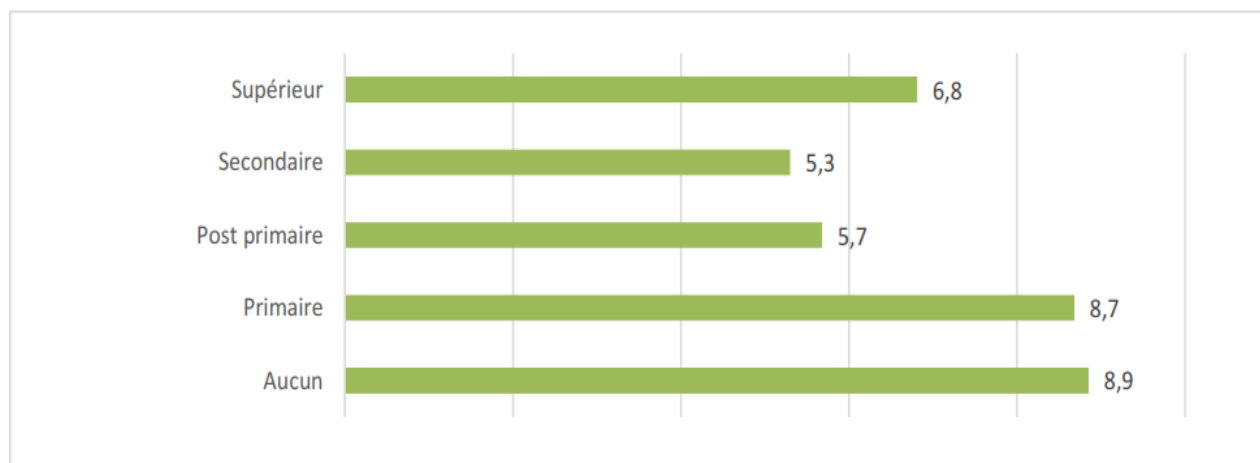
Source : TBS (2017) / INSD, 2015, *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel*

➤ **Le taux net d'activité et situation de chômage des diplômés**

➤ **Le taux net d'activité selon le niveau d'éducation**

Il ressort de l'enquête ENESI de 2015 que le taux net d'activité est de 82% au niveau national. Ce taux cache des disparités selon le genre et le niveau d'instruction. En effet, ce taux est de 85,9% chez les hommes et 78,8% pour les femmes. L'analyse sous l'angle du niveau d'instruction révèle un taux net d'activité en baisse selon que le niveau d'éducation augmente. En effet, le taux net d'activité est plus élevé chez les individus sans niveau (88,5%) et diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction jusqu'à son point le plus bas (53,0%) pour le secondaire, avant de remonter à 68,1% pour les individus ayant un niveau d'instruction supérieur.

Graphique 18 : Taux net d'activité au sens du BIT selon le niveau d'instruction



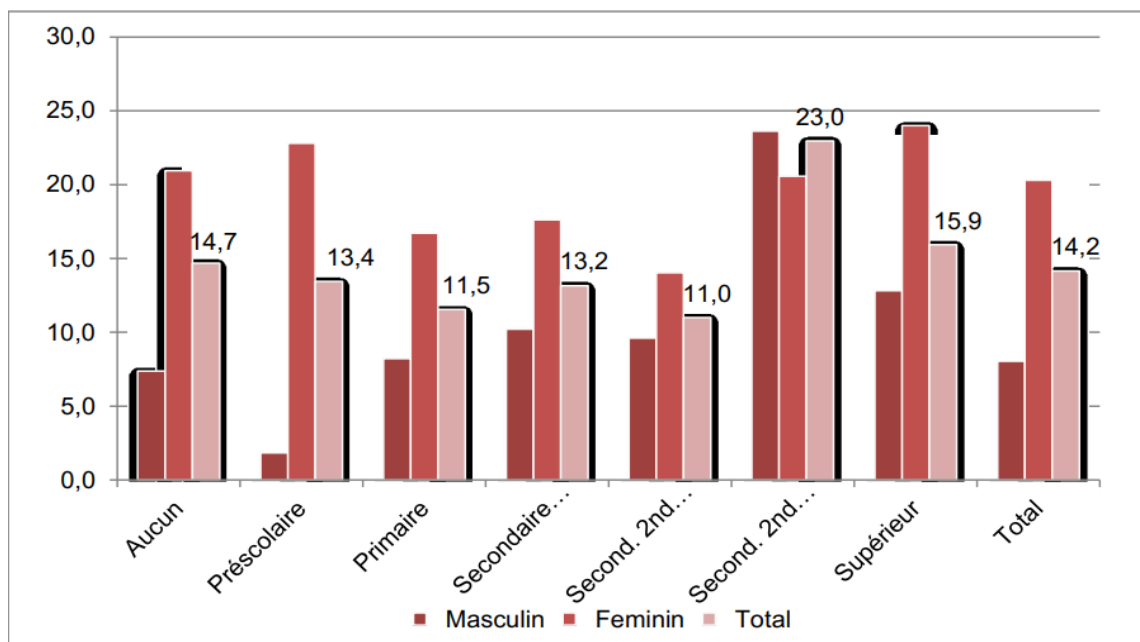
Source : TBS (2017) / INSD, 2015, *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel*

➤ **Le taux de chômage selon le niveau d'instruction**

Il ressort de l'enquête EMC 2014 que le taux de chômage au sens large est de 14,2% au niveau national. Ce taux est très accentué chez les actifs ayant le niveau d'éducation secondaire second cycle technique (23,0%) et supérieur (15,9%). Il est relativement très faible chez les actifs ayant le niveau d'éducation secondaire général (11%) et primaire (11,5%). Selon le genre, à l'exception du niveau d'éducation secondaire technique, les femmes sont plus enclines à être au chômage. En général, le type d'emploi recherché par tout actif est fonction de sa formation et de son niveau d'éducation. Selon l'INSD (2015), le nombre moyen d'années d'étude des chômeurs

est de 9,1 ans contre 6,5 ans pour les travailleurs. La hausse du taux de chômage pose avec acuité le problème d'adéquation entre système éducatif et le marché du travail au Burkina Faso.

Graphique 19 : Taux (%) de chômage au sens large selon le niveau d'éducation et par sexe



Source : INSD (2015) / EMC 2014 (Emploi et chômage)

Secondaire. : 1er cycle

Second....2nd : Secondaire 2nd cycle général

Second....2nd : Secondaire 2nd cycle technique Professionnel

CONCLUSION

Piloté par trois ministères à savoir le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) et le Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ), le système éducatif burkinabè est structuré en quatre types d'éducation à savoir l'éducation formelle, l'éducation non formelle, l'éducation informelle et l'éducation spécialisée. Il vise à faire du jeune burkinabè, un citoyen responsable, productif et créatif. Pour ce fait, plusieurs réformes et politiques ont été opérées pour rendre l'éducation burkinabè plus performante, dont les plus récentes sont l'adoption et la mise en œuvre de la loi d'orientation de 2007, l'adoption du Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) élaboré pour la période 2012-2021.

Depuis les années 1990, lors de la conférence de Jomtien, les gouvernements des pays du monde se sont engagés pour l'atteinte de l'éducation pour tous. Depuis lors, l'éducation occupe une place prépondérante dans les politiques de développement du Burkina Faso. Les efforts sont surtout tournés vers l'éducation de base. En effet, au cours de ces trois dernières années, le MENAPLN a bénéficié de la plus grande part des allocations. Quant au MESRSI, son budget a connu une baisse continue (25,5% en 2017 et 7,1% en 2018) et celui du MJPEJ a enregistré une augmentation de 10,3% en 2017 avant de connaître une chute de 22% en 2018. Toutefois, bien que la part des ressources internes de l'Etat ait connue une augmentation en 2018, ce taux reste inférieur au taux communautaire (UEMOA) référentiel d'au moins 20% fixé.

On assiste à une réorientation des financements vers l'éducation de base, le sous-secteur du préscolaire occupe une très faible place dans le système éducatif burkinabè. Ce constat laisse apercevoir une très faible implication de l'Etat dans le développement de ce sous-secteur d'autant plus que c'est le privé qui couvre près des trois quarts de la demande. Quant au primaire, des progrès encourageants ont été enregistrés au cours de ces 10 dernières années. En effet, le TBS est passé à 90,7% en 2017-2018, dépassant la cible 2018 du PDSEB qui est de 90,2%. Au post primaire et au secondaire, le niveau de scolarisation bien qu'ayant progressé, reste cependant très faible avec surtout des écarts basés sur le genre. Au secondaire aussi, bien que demeurant très faible, il est passé de 7,5% en 2008-2009 à 14,5% 2017-2018.

En matière de parité, on note une avancée notable au primaire. Toutefois, les disparités refont surface dans les autres niveaux d'enseignement notamment au post primaire, secondaire et supérieur.

En terme de qualité jugé par les ratios élèves/enseignant et élèves/classe, on note un ratio élèves/enseignant de l'ordre de 49 en 2017-2018 inférieur à la norme nationale qui est de 50 et un ratio en diminution progressive du nombre d'élèves par salle d'activité de 2008 à 2018 au primaire. Au niveau national, dans le général, le secondaire est moins désengorgé que le post primaire. Par contre dans l'EFTP, le contraire s'observe. Au supérieur, la majorité des enseignants du privé sont sans titre de qualification (66,4%) contre 27% au public.

En matière d'efficacité du système éducatif burkinabè, on note une faible efficacité interne située à 0,27 au post primaire, 0,45 au secondaire et 0,75 au primaire, du fait des redoublements et abandons. Quant à l'efficacité externe, on note une hausse du taux de chômage en fonction du niveau d'éducation.

En guise de perspectives, il convient de rehausser la part du budget consacrée à l'éducation car celle-ci est inférieure à la norme communautaire de l'UEMOA. Une meilleure promotion du sous-secteur de l'éducation préscolaire, post primaire, secondaire et supérieur en milieu rural contribuerait à la réduction des inégalités d'accès à l'éducation pour tous.

Par ailleurs, une meilleure adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché du travail apportera plus d'efficacité externe au système éducatif burkinabè. Dans ce cadre, le renforcement d'une politique éducative favorisant la généralisation de l'enseignement et la formation techniques et professionnels permettra de développer plus de compétences et qualifications adaptées au marché du travail.

BIBLIOGRAPHIE

- Assemblée Nationale du Burkina Faso. (2007). *Loi N° 013-2007/ An Portant loi d'Orientation de l'Education*, Ouagadougou, Burkina Faso. (2014). *Cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Compaoré, F. N. D. et Ouédraogo, M. N. (2007). L'évolution de la scolarisation au Burkina Faso. In F. Compaoré, M. Compaoré, M.-F. Lange, & M. Pilon (Eds.). *La question éducative au Burkina Faso Regards pluriels* (pp. 25-50). Ouagadougou : IRD, CNRST.
- Compaoré, M. (2017). L'éducation sous le conseil de la révolution (CNR) : permanences et mutations. In M. Compaoré, J.-F. Kobiané, & N. D. F. Compaoré (Eds.). *Dynamiques éducatives au Burkina Faso : bilan et perspectives. Ouvrage collectif de l'atelier de recherche sur l'éducation au Burkina Faso (AREB)* (pp. 97-121). Ouagadougou: L'Harmattan Burkina.
- Fournet F., Aude Meunier-Nikiema A. et Salem G. (2008). *Ouagadougou (1850-2004). Une urbanisation différenciée*. Marseille : IRD éditions.
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). (2015). *Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014 : Emploi et chômage*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). (2016). *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI 2015) Phase 1. Thème 5 : Le chômage*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). (2017). *Tableau de bord social*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). (2018). *Annuaire statistique 2017*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Kobiané, J.F. (2006). *Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : A la recherche des déterminants de la demande scolaire. (Monographie; n°19)*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia.
- Kobiané, J.F, Gnoumou B., et Kaboré I. (2018). Enquête d'opinion sur la mise en œuvre d'une politique éducative, le plan décennal de développement de l'éducation de base (2002-2011) au Burkina Faso. In E. Grégoire, J.-F. Kobiané, & M.-F. Lange (Eds.). *L'Etat réhabilité en Afrique: Réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale* (pp.65-84). Paris: Karthala.
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). (2017). *Annuaire statistique du préscolaire 2016/2017*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). (2017). *Annuaire statistique du primaire 2016/2017*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI). (2017). *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2016/2017*, Ouagadougou, Burkina Faso. Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation. (MENA). (2018). *Annuaire statistique du post-primaire-secondaire 2017/2018*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). (2018). *Annuaire statistique du préscolaire 2017/2018*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). (2018). *Annuaire statistique du primaire 2017/2018*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). (2018). *Tableau de bord de l'éducation (TBE) post-primaire, secondaire final 2017/2018*, Ouagadougou, Burkina Faso.

- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). (2018). *Tableau de bord du préscolaire 2017/2018*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). (2018). *Tableau de bord du primaire 2017/2018*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (2012). *Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) Période 2012 – 2021*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI). (2013). *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2012/2013*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI). (2014). *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2013/2014*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI). (2015). *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2014/2015*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI). (2016). *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2015/2016*, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ouedraogo A. (2007). *Les processus d'apprentissages chez les adultes en formation universitaire en Afrique de l'ouest : quelques caractéristiques du rapport au savoir*. Thèse de doctorat, Université de Genève, Genève, Suisse.
- Ouédraogo A. (2018). *Le système éducatif du Burkina Faso : aperçu historique, reformes, structuration et situation actuelle*. Document de travail, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ouédraogo, E. (2017). *Qualité de l'éducation au Burkina-Faso : efficacité des enseignements-apprentissages dans les classes des écoles primaires*. Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education, Université de La Réunion, La Réunion.
- Sall, M.H.N. (1996). *Efficacité et équité de l'enseignement supérieur. Quels étudiants réussissent à l'Université de Dakar*. Thèse de Doctorat d'Etat ès-Lettres et Sciences Humaines (option Sciences de l'Education). Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.
- Savadogo, B. (2013). Analyse critique des politiques éducatives et de développement du Burkina Faso de 1960 a 2012, perspectives ante et post 2015. *Network for International Policies and Cooperation in Education Training*, 1-51.
- UNESCO-Pôle de Dakar de IPE. (2017). *Rapport d'état du système éducatif national du Burkina Faso, pour une politique nouvelle dans le cadre de la réforme du continuum d'éducation de base, Ministère en charge de l'éducation et de la formation*. Dakar : UNESCO.
- Wayack-Pambé, M. et Sawadogo, N. (2017). 1960- 2015 : plus d'un demi-siècle de scolarisation des filles au Burkina Faso. Quelles politiques éducatives et quels résultats ? In M. Compaoré, J.-F. Kobiané, & N. D. F. Compaoré (Eds.). *Dynamiques éducatives au Burkina Faso : bilan et perspectives. Ouvrage collectif de l'atelier de recherche sur l'éducation au Burkina Faso (AREB)* (pp. 65-95). Ouagadougou: L'Harmattan Burkina.

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	2
SOMMAIRE.....	3
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
LISTE DES FIGURES	6
I. HISTORIQUE, REFORMES ET POLITIQUES EDUCATIVES.....	7
1.1. LA PERIODE ALLANT DE 1960 A 1987	7
1.2. LA PERIODE ALLANT DE 1987 A NOS JOURS	8
II. L'ORGANISATION ET LA STRUCTURATION ACTUELLE DU SYSTEME EDUCATIF BURKINABE	9
2.1. LA STRUCTURATION DU SYSTEME EDUCATIF	9
2.1.1. L'EDUCATION FORMELLE.....	9
2.1.2. LE SYSTEME NON FORMEL.....	10
2.1.3. L'EDUCATION INFORMELLE	10
2.1.4. L'EDUCATION SPECIALISEE	10
2.2. FINALITE, BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME EDUCATIF BURKINABE	10
2.2.1. FINALITE DU SYSTEME EDUCATIF BURKINABE	10
2.2.2. BUTS DU SYSTEME EDUCATIF BURKINABE	10
2.2.3. LES OBJECTIFS DU SYSTEME EDUCATIF BURKINABE	10
2.3. LES STRUCTURES EN CHARGE DE L'ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF ET LES RESSOURCES ALLOUEES	11
2.3.1. LES STRUCTURES EN CHARGE DE L'EDUCATION	11
2.3.2. LES RESSOURCES ALLOUEES A L'EDUCATION	11
2.3.3. L'EVOLUTION DU TAUX D'ALLOCATION BUDGETAIRE AU SECTEUR EDUCATION.....	11
III. L'ADEQUATION DU SYSTEME EDUCATIF AUX BESOINS DES UTILISATEURS ET DU MARCHE DE L'EMPLOI.....	12
3.1. L'ADEQUATION DU SYSTEME EDUCATIF AVEC LE SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE.....	12
3.1.1. LA POPULATION PRE-SCOLARISABLE ET PRESCOLARISEE	12
3.1.2. EVOLUTION DU TAUX DE PRESCOLARISATION DE 2009 A 2018.....	12
3.1.3. L'OFFRE D'EDUCATION AU PRESCOLAIRE	13
LES STRUCTURES EDUCATIVES DU PRESCOLAIRE	13
LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DU PRESCOLAIRE	13
3.1.4. LA QUALITE DE LA FORMATION PRESCOLAIRE	13
LE RATIO AUDITEURS/SALLE D'ACTIVITE	13
LE RATIO AUDITEURS/ENCADREUR	13

3.1.5. L'ACCES A LA FORMATION PRESCOLAIRE	14
3.2. L'ADEQUATION DU SYSTEME EDUCATIF AVEC LE SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	14
3.2.1. LA POPULATION SCOLARISABLE ET SCOLARISEE	14
3.2.2. EVOLUTION DU TBS DE 2008 A 2018	14
3.2.3. L'OFFRE AU PRIMAIRE	15
3.2.4. L'ACCES AU PRIMAIRE	16
3.2.5. LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	16
3.2.6. L'EFFICACITE INTERNE DE L'EDUCATION PRIMAIRE	17
TAUX DE PROMOTION, D'ABANDON ET DE REDOUBLEMENT	17
LE TAUX D'ACHEVEMENT DU PRIMAIRE (TAP)	18
TAUX DE SURVIE	18
COEFFICIENT D'EFFICACITE INTERNE	19
3.3. L'ADEQUATION AVEC LE SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT POST PRIMAIRE ET SECONDAIRE.....	19
3.3.1. LA POPULATION SCOLARISABLE ET SCOLARISEE	19
3.3.2. L'EVOLUTION DU TBS DE 2008 A 2018.....	20
LE NOMBRE D'ECOLES ET DE SALLES EN 2017-2018 AU POST-PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE	20
LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS AU POST-PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE EN 2017-2018	21
3.3.4. L'ACCES AU POST-PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE (TBA)	21
LE RATIO ELEVES/CLASSE.....	22
3.3.5. L'EFFICACITE INTERNE DE L'EDUCATION AU POST PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE	22
TAUX DE PROMOTION, D'ABANDON ET DE REDOUBLEMENT	22
LE TAUX D'ACHEVEMENT (TACH) AU POST- PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE DE 2008-2009 A 2017-2018.....	23
LE TAUX DE SURVIE.....	24
LE COEFFICIENT D'EFFICACITE INTERNE	24
3.4. L'ADEQUATION DU SYSTEME EDUCATIF AVEC LE SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24
3.4.1. LA POPULATION ESTUDIANTINE : NOMBRE D'ETUDIANTS AU SUPERIEUR	24
3.4.2. LES DOMAINES D'ETUDE DES ETUDIANTS.....	25
3.4.3. L'OFFRE AU SUPERIEUR.....	25
LE NOMBRE D'INSTITUTIONS ET D'ETABLISSEMENTS EN 2016-2017.....	25
LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS AU SUPERIEUR EN 2016-2017	26
3.4.4. L'ACCES AU SUPERIEUR :	26
3.4.5. LA COUVERTURE AU SUPERIEUR.....	27
LE RATIO ETUDIANTS/ENSEIGNANT PERMANENT.....	27
4. L'EFFICACITE EXTERNE DU SYSTEME EDUCATIF BURKINABE.....	27

4.1. LA DEFINITION DE L'EFFICACITE	27
4.2. LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE ET SITUATION D'EMPLOYABILITE DES DIPLOMES.....	28
LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE.....	28
9.3. LA SITUATION DE L'EMPLOYABILITE DES DIPLOMES.....	28
LE TAUX NET D'ACTIVITE ET SITUATION DE CHOMAGE DES DIPLOMES.....	29
LE TAUX NET D'ACTIVITE SELON LE NIVEAU D'EDUCATION	29
LE TAUX DE CHOMAGE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	29
CONCLUSION.....	31
BIBLIOGRAPHIE	331